

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

# **Trajectoires professionnelles des réfugiés d'Afrique des Grands Lacs en Belgique : héritages coloniaux, politiques publiques et expériences vécues.**

Auteur : Gloria Niyomwungere  
Promoteur(s) : Fabrice Dhume

Année académique : 2023-2025  
Master en Communication stratégique des organisations



## Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Signature :

*Gloria N.*

## **Remerciements**

Je remercie avant tout Dieu, pour le souffle de vie, et pour m'avoir guidée dès le début de ce travail jusqu'aujourd'hui. Ensuite je remercie chaleureusement Monsieur DHUME, promoteur de ce mémoire, qui, sans ses disponibilités et conseils, ce travail n'aurait pas abouti. Grâce à sa patience, j'ai pu retrouver confiance en moi et me dépasser pour mener à bien ce projet qui me tenait tant à cœur.

Je souhaite également exprimer ma gratitude à papa, maman, et mes sœurs pour leur soutien indéfectible et leurs encouragements constants tout au long de mon parcours académique. Enfin, mes remerciements s'adressent à Monsieur DEPOTTE pour la relecture ainsi qu'à toute l'équipe COMU.

## Table des matières

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction et intérêt du sujet .....                                                            | 7  |
| 1. Problématique et question de recherche .....                                                   | 7  |
| Objectifs de recherche .....                                                                      | 8  |
| 2. Méthodologie générale et structure du mémoire .....                                            | 9  |
| Chapitre 1 : Cadre de l'étude.....                                                                | 10 |
| 1. Revue de la littérature.....                                                                   | 10 |
| 1.1 Définition des concepts clés.....                                                             | 10 |
| 1.2 Politiques migratoires et logiques d'attribution de statut.....                               | 12 |
| 1.3 Typologie des statuts : Entre conditionnalité juridique et sélection politique .....          | 14 |
| Chapitre 2 : Héritage colonial et migrations postcoloniales .....                                 | 20 |
| 1. Logiques politiques et identitaires partagées dans les conflits des Grands Lacs.....           | 20 |
| 1.1 L'ethnisation des identités à travers l'héritage colonial .....                               | 21 |
| 1.2 La captation ethnique de l'Etat postcolonial .....                                            | 21 |
| 1.3 La manipulation politique de la mémoire historique .....                                      | 22 |
| 1.4 L'interconnexion générale des violences et la transnationalisation des conflits.....          | 22 |
| 2. Migrations postcoloniales vers la Belgique : entre continuité coloniale et dépolitisation..... | 23 |
| Chapitre 3 : Politiques d'accueil et d'intégration.....                                           | 26 |
| 1. Politiques d'intégration dans l'union européenne .....                                         | 26 |
| 2. Le cadre institutionnel belge.....                                                             | 27 |
| 2.1 Flandre : une intégration sous conditions.....                                                | 27 |
| 2.2 Wallonie et Bruxelles : souplesse et hétérogénéité .....                                      | 28 |
| 3. Hiérarchisation implicite des réfugiés .....                                                   | 28 |
| 4. L'insertion professionnelle : entre dispositifs institutionnels et barrières structurelles ... | 30 |
| 5. Face aux politiques européennes d'intégration.....                                             | 32 |
| Chapitre 4 : Méthodologie et étapes descriptives.....                                             | 35 |
| I. Choix de méthodes : Une approche mixte.....                                                    | 35 |
| II Construction du questionnaire .....                                                            | 36 |
| II.1 Collectes de données .....                                                                   | 37 |
| III. Considérations éthiques et réflexivité.....                                                  | 38 |
| IV. Limites méthodologiques et biais potentiels .....                                             | 39 |
| Chapitre 5 : Résultats de l'enquête.....                                                          | 41 |
| 1. Profil des répondants .....                                                                    | 41 |
| 2. Présentation des données .....                                                                 | 42 |
| 2.1 Données quantitatives : tendances générales du questionnaire .....                            | 42 |

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| 2.2 Données qualitatives : récits d'expériences et trajectoires ..... | 43 |
| 2.3 Rapport à l'insertion professionnelle .....                       | 46 |
| 3. Analyse croisée des sources.....                                   | 47 |
| 3.1 Convergences entre les deux corpus .....                          | 47 |
| 3.2 Ecart .....                                                       | 47 |
| Discussions et Conclusion générale .....                              | 49 |
| Bibliographie .....                                                   | 57 |
| Annexe .....                                                          | 65 |

## Introduction et intérêt du sujet

---

Les trajectoires professionnelles des réfugiés issus d’Afrique des Grands Lacs en Belgique s’inscrivent dans une réalité marquée par des défis des multiformes. A la croisée des héritages coloniaux, des politiques d’asile contemporaines et des mécanismes d’inclusion socio-économique, ces parcours interrogent la capacité des sociétés européennes à garantir l’égalité des chances à tous les résidents, quel que soit leur passé migratoire.

Dans le contexte belge, les réfugiés originaires des anciennes colonies et territoires sous tutelle (Rwanda, Burundi et la République Démocratique du Congo) sont souvent confrontés à des obstacles spécifiques qui vont au-delà des difficultés classiques d’insertion. Ils font face à des discriminations structurelles, à la précarité des statuts et à des représentations stigmatisantes. Ces freins s’inscrivent dans une histoire complexe où les logiques de sélection des migrants croisent des intérêts politiques, économiques et identitaires.

Ce mémoire propose d’analyser les parcours professionnels de ces réfugiés, en articulant les politiques publiques d’intégration aux expériences vécues, dans une démarche à la fois empirique et critique. A travers une approche méthodologique mixte, mêlant entretiens qualitatifs et enquête quantitative, ce travail entend éclairer les dynamiques d’insertion sur le marché de l’emploi, les leviers d’émancipation, ainsi que les freins systémiques à surmonter.

L’analyse vise non seulement à mieux comprendre ces trajectoires, mais aussi à interroger les déterminants structurels ou institutionnels qui influencent leur insertion sur le marché du travail.

### 1. Problématique et question de recherche

L’insertion professionnelle des réfugiés constitue un levier fondamental d’intégration sociale dans majeur central dans les sociétés d’accueil. Pour les réfugiés, l’accès à l’emploi ne représente pas seulement une voie d’autonomie économique, mais aussi un vecteur essentiel de reconnaissance, de dignité et d’appartenance. En Belgique, les réfugiés originaires d’Afrique des Grands Lacs, se trouvent à l’intersection de plusieurs vulnérabilités structurelles : héritage colonial, racialisation persistante, et politiques d’asile restrictives. Bien qu’ils disposent souvent des qualifications professionnelles acquises dans leur pays d’origine,

leur insertion sur le marché du travail belge reste difficile et marquée par des trajectoires de déclassement, de précarité ou d'exclusion.

Ces difficultés s'expliquent par une combinaison de facteurs individuels (réseau social, stratégie de reconversion) et de contraintes structurelles (non reconnaissance de diplôme, segmentation du marché du travail). De plus, les politiques d'intégration, tout en se réclamant inclusives, imposent des conditions normatives « d'adaptation », laissant peu de place à la valorisation des parcours et des compétences préexistantes.

D'où notre question de recherche : Comment l'héritage colonial, les structures institutionnelles et les réalités du marché du travail influencent-ils les trajectoires professionnelles des réfugiés issus d'Afrique des grands lacs en Belgique, et quelles sont les stratégies mettent-ils en œuvre pour surmonter ces contraintes ?

## Objectifs de recherche

Ce mémoire poursuit trois objectifs complémentaires :

- 1° Analyser les trajectoires professionnelles des réfugiés issus du Rwanda, du Burundi et de la RDC, depuis leur arrivée en Belgique jusqu'à leur situation actuelle.
- 2° Comprendre les principaux obstacles rencontrés dans leur insertion professionnelle.
- 3° Mettre en lumière les stratégies individuelles et collectives mobilisées pour accéder à un emploi stable ou valorisant.

De ce fait, nous formulons les hypothèses suivantes, que nous chercherons à vérifier au fil de notre analyse :

- Les stéréotypes coloniaux ou raciaux influencent négativement l'insertion des réfugiés africains
- La non-reconnaissance des diplômes et expériences professionnelles acquises à l'étranger constituent un frein majeur à l'accès à des emplois qualifiés.
- Les discriminations à l'embauche, explicites ou implicites, fondées sur l'origine ethnique ou la couleur de peau, contribuent à leur précarisation professionnelle
- Il existe un décalage important entre les dispositifs d'insertion professionnelle proposés et les attentes réelles des réfugiés.

## **2. Méthodologie générale et structure du mémoire**

L'analyse des trajectoires professionnelles de cette catégorie de réfugiés nécessite une approche qui prenne en compte la complexité des facteurs individuels, sociaux, culturels et institutionnels qui influencent leur intégration. C'est pourquoi ce mémoire repose sur une démarche méthodologique mixte, combinant l'analyse qualitative et quantitative afin de croiser différentes sources d'information et d'enrichir la compréhension du phénomène étudié. L'approche qualitative, basée notamment sur des entretiens, permettra de saisir la diversité des expériences individuelles. Parallèlement, une approche quantitative par questionnaires viendra apporter une vue d'ensemble sur les parcours professionnels, en identifiant les tendances communes et les principaux obstacles rencontrés.

Ce travail s'appuie également sur une revue approfondie de la littérature scientifique et des documents officiels (Articles, ouvrages, rapports institutionnels, données statistiques, textes législatifs) afin de situer l'analyse dans le contexte belge et européen de l'intégration des réfugiés. Il est donc articulé en cinq chapitres : le premier chapitre posera le cadre théorique, le second est consacré à la revue de la littérature, le troisième est axé sur l'analyse des politiques migratoires, le quatrième est dédié à la méthodologie, et le cinquième présente les résultats de l'enquête.

## Chapitre 1 : Cadre de l'étude

---

Les parcours professionnels des réfugiés ne peuvent être saisis indépendamment des logiques institutionnelles, juridiques et historiques qui façonnent la migration en Belgique. Ce premier chapitre vise à poser en premier lieu le cadre conceptuel, puis en second lieu le cadre politique dans lequel ces trajectoires s'inscrivent. Il s'agit de comprendre comment les politiques migratoires belges et européennes sont traversées par des enjeux de pouvoir et de hiérarchisation des populations. A travers une analyse des statuts de séjour, des conditions d'attribution de l'asile, et des dynamiques de sélection différenciée, ce chapitre montre que les réfugiés sont intégrés dans un système où l'accès aux droits est conditionné selon les conjonctures politiques.

### 1. Revue de la littérature

#### 1.1 Définition des concepts clés

##### 1. Réfugié vs Demandeur d'asile

Selon la Convention de Genève 1951, un réfugié est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques », se trouve hors de son pays d'origine et ne peut ou ne veut y retourner. En Belgique, ce statut est attribué par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Le terme demandeur d'asile, quant à lui, désigne une personne en attente de décision sur sa demande de protection (Barnett, 2011).

##### 2. Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle désigne l'ensemble des processus permettant à une personne d'accéder à un emploi stable et valorisant. Dans le contexte des politiques publiques, elle est souvent associée à des dispositifs d'accompagnement. Toutefois, ce mémoire adopte une lecture critique de cette notion, en soulignant que l'insertion ne garantit pas nécessairement une inclusion sociale ou une reconnaissance des compétences (Rea & Tripier, 2003).

##### 3. Intégration/Inclusion/Insertion

Ces trois notions renvoient à des dynamiques sociales différentes dans le traitement des parcours migratoires :

- L'intégration implique une adaptation des personnes migrantes aux normes, valeurs et cadres institutionnels de la société d'accueil. Elle suppose une forme d'alignement culturel et comportemental, souvent perçue comme un préalable à la participation sociale.
- L'insertion est centrée sur l'accès aux fonctions sociales essentielles telles que l'emploi, logement, et la formation.
- L'inclusion quant à elle, repose sur une logique de transformation réciproque de la société d'accueil, qui reconnaît et valorise les altérités (Ebersold, 2009; Wieviorka, 2008).

#### **4. Déclassement professionnel**

Le déclassement professionnel désigne la situation dans laquelle une personne occupe un emploi inférieur à son niveau de qualification ou à son expérience antérieure.(Bertaux, 2005).

#### **5. Discrimination (raciale, institutionnelle, à l'embauche)**

La discrimination désigne un traitement défavorable fondé sur une caractéristique personnelle. Elle peut être directe ou indirecte. La discrimination institutionnelle renvoie à des pratiques ou des normes qui, sans intention explicite, produisent des effets inégalitaires (Fassin, 2002; Herman & Rea, 2017).

#### **6. Reconnaissance des diplômes**

Il s'agit du processus par lequel les autorités belges évaluent l'équivalence d'un diplôme obtenu à l'étranger. *« Il existe deux types d'équivalences, l'équivalence de grade académique, qui analyse et compare le contenu des formations suivies à ceux dispensés dans les universités belges francophones ; ainsi que l'équivalence de niveau d'études, plus générale, qui valide un niveau de diplôme sans prise en compte du domaine ou de la spécialisation. Ce processus peut être long, coûteux et opaque »* (Crul & Schneider, 2010).

#### **7. Rapports de pouvoir**

Ce concept désigne les relations asymétriques entre individus ou groupes, dans lesquelles certains disposent d'un pouvoir de définition ou de contrôle sur d'autres. Il est mobilisé pour analyser les interactions entre les réfugiés et les institutions (Foucault & Mailänder, 1975).

## **8. Violence symbolique**

Concept développé par Bourdieu, la violence symbolique désigne une forme de domination invisible qui s'exerce par l'imposition de normes ou de jugements de valeur, souvent intériorisés par les dominés eux-mêmes (Bourdieu, 1998).

## **9. Ethnostratification**

Ce terme désigne la hiérarchisation du marché du travail selon des critères ethno-raciaux. Il met en évidence que certains groupes sont surreprésentés dans des emplois précaires ou peu qualifiés (Demart et al., 2017).

## **10. Mémoire coloniale/Racialisation**

La mémoire coloniale renvoie aux représentations et structures héritées de la période coloniale. La racialisation désigne le processus par lequel des différences perçues (origine, couleur de peau) sont transformées en catégories sociales hiérarchisées (Mbembe et al., 2006; Sayad, 1999).

## **11. Ethnicité/Ethnicisation**

L'ethnicité est une modalité relationnelle dans laquelle des éléments comme l'origine (nationale, régionale, territoriale), la culture ou la religion sont mobilisés comme catégories de différenciation et de hiérarchisation sociales. L'ethnicisation, en revanche, désigne un processus d'altérisation : c'est le fait de construire ou d'imposer une appartenance ethnique (revendiquée ou attribuée) comme critères déterminants dans les interactions sociales (Dahhan & Rabaud, 2024).

### **1.2 Politiques migratoires et logiques d'attribution de statut**

La politique migratoire belge s'est structurée par des phases successives, reflétant à la fois les besoins économiques, les transformations géopolitiques, et les dynamiques internes à l'union européenne. Loin d'être linéaire ou strictement juridique, cette construction s'est toujours inscrite dans des logiques de pouvoir, où l'immigration est instrumentalisée selon les conjonctures du moment, les urgences politiques ou les imaginaires identitaires. En croisant l'analyse historique et critique d'Akoka et Lahav il devient clair que les politiques migratoires

belges et européennes sont marquées par une « triple subordination » pour emprunter le terme d'Akoka : au sécuritaire, à l'économie et à l'identitaire (Akoka et al., 2019; Lahav, 2004).

En effet, durant les trente glorieuses, la Belgique a encouragé activement l'arrivée des travailleurs étrangers pour soutenir la croissance industrielle. Des accords bilatéraux avec (l'Italie, la Grèce, la Turquie, le Maroc, etc.), sont conclus traduisant une vision utilitariste de la migration. Comme l'écrivent Adam et Martiniello, cette politique visait à pallier les pénuries de main d'œuvre dans les secteurs miniers et dans des conditions pénibles (la catastrophe minière de Marcinelle, de 1956 est emblématique) tout en considérant les migrants comme « temporaires, remplaçables, et peu légitimes socialement » (Adam & Martiniello, 2013).

Cette politique de complémentarité – les migrants faisant les travaux que les nationaux refusaient – a été menée sans réelle stratégie d'intégration. Les travailleurs étrangers vivaient souvent dans des conditions précaires, avec peu de droits sociaux et aucune reconnaissance politique. Sous l'effet du choc pétrolier et de la montée du chômage, la Belgique annonce en 1974, la fin de l'immigration du travail non européenne. En apparence, cela marque un changement de paradigme, mais en réalité, les migrations se maintiennent, simplement par d'autres voies : regroupement familial, études, raisons médicales ou humanitaires (Lafleur et al., 2015).

Ce tournant marque l'entrée dans une logique de contrôle et de filtrage, où la migration n'est plus accueillie pour ses bénéfices économiques, mais tolérée sous conditions. Comme le notent Herman et Rea : « *l'immigration cesse d'être comme une variable économique, pour devenir un enjeu de gestion politique et sociale* » (Herman & Rea, 2017, p.128). Ce basculement s'accompagne d'une criminalisation diffuse de la migration, accentuée par la distinction floue entre demandeurs d'asile, migrants irréguliers et étrangers en séjour précaire.

La décennie 1990 est marquée par l'intégration croissante des politiques migratoires dans l'agenda sécuritaire européen. Avec l'adoption des accords de Schengen (1990) et la mise en place du règlement de Dublin de 1997 (règlement européen qui déterminait l'Etat membre de l'union européenne responsable d'examiner une demande d'asile), l'asile devient un « *dispositif de tri* », de plus en plus conditionné par des critères administratifs (pays d'origine sûrs, règles de compétence territoriale, etc.). Il s'agit ici d'une « *subordination du droit*

*d’asile à la logique sécuritaire* » (Akoka et al., 2019). Le réfugié, autrefois protégé comme victime de persécution, devient une figure suspecte, potentiellement indésirable, à qui il faut imposer des filtres, des centres fermés et des délais prolongés. L’asile est devenu un outil d’exceptionnalité juridique, permettant la mise à l’écart des corps non désirés. En Belgique, cette tendance se traduit par un durcissement progressif des procédures et par une surveillance accrue des demandeurs, présentés dans certains discours publics comme des fraudeurs potentiels, voire des menaces à l’ordre public (Martiniello et al., 2010).

Au XXI<sup>e</sup> siècle, la migration est pensée à travers une double logique contradictoire : d’un côté, l’Europe a besoin de main-d’œuvre étrangère, notamment pour faire face au vieillissement démographique ; de l’autre, elle durcit continuellement ses politiques d’accès et de séjour.

La Belgique illustre bien cette tension. Le discours politique valorise une migration « choisie » (profils qualifiés, francophones, jeunes), tandis que l’asile est de plus en plus encadré par des exigences d’intégration, voire d’assimilation culturelle. Cette évolution s’inscrit dans ce que Martiniello appelle la « *subordination communautaire* », c’est-à-dire la sélection implicite selon des critères identitaires : langue, religion, genre, « compatibilité culturelle » (Martiniello & Simon, 2005). Lahav, lui, souligne que « les politiques migratoires contemporaines sont structurées par des préoccupations de contrôle symbolique autant que matériel : « *contrôler qui entre, mais aussi qui nous sommes* » (Lahav, 2004, p.134). La migration devient un révélateur de tensions identitaires internes, où l’étranger sert parfois de « bouc émissaire politique » dans les contextes électoraux ; lors desquels, certains partis politiques évitent d’aborder les questions les plus complexes ou susceptibles de diviser l’électorat sur d’autres lignes de fracture.

### **1.3 Typologie des statuts : Entre conditionnalité juridique et sélection politique**

L’analyse des politiques migratoires belges révèle que l’attribution des statuts de séjour repose certes sur des fondements juridiques, mais obéit aussi à des logiques politiques, économiques et idéologiques. Elle construit une hiérarchie implicite entre les catégories d’étrangers, redéfinissant ainsi les contours du « méritant » et « du suspect ». Cette hiérarchisation n’est pas sans conséquence sur les droits socio-économiques, et en particulier sur l’accès au marché du travail.

#### **a) Le statut de réfugié : un droit théoriquement protecteur, mais sélectivement attribué**

Le statut de réfugié, définie par la Convention de Genève de 1951, donne droit à une protection internationale pleine, une carte de durée illimitée (après cinq ans), et un accès immédiat au marché du travail sans condition. Les bénéficiaires peuvent s'inscrire auprès des services de l'emploi, suivre une formation, obtenir un numéro de registre national et bénéficier des mêmes droits sociaux que les citoyens belges, y compris le droit au chômage ou aux allocations, sous réserve des conditions générales applicables. Toutefois, les travaux de Karen Akoka démontrent que le statut de réfugié est moins un droit universel fondé sur la protection des individus menacés qu'un outil de gestion différenciée des mobilités, orienté par les rapports de pouvoir internationaux (Akoka, s. d.).

En effet, l'histoire du XXe siècle montre à quel point le statut de réfugié a été appliqué de façon sélective et idéologiquement motivée. Il a fonctionné comme un outil de gestion différencié des mobilités, guidé par des rapports de force internationaux. Ainsi, les russes fuyant la révolution bolchévique ou les vietnamiens anticomunistes des années 1980 ont bénéficié d'un accueil favorable et quasi automatique, non pas seulement pour des raisons humanitaires, mais parce qu'ils permettaient aux Etats occidentaux d'affirmer leur supériorité idéologique face au communisme. A l'inverse, les zaïrois, bien que confrontés à des persécutions graves, se voient appliquer des critères plus stricts, les fraudes les concernant ont été fortement médiatisées tandis que celles des ex-indochinois étaient passées sous silence. Le terme même de « demandeur d'asile » est apparu dans le débat public en lien avec ces cas, contribuant à en faire une figure marginalisée (Akoka, 2020).

En ce sens, l'Etat ne se contente pas d'appliquer la convention de Genève : il produit activement les catégories sociales et hiérarchise les protections (Noiriel, 1997). Comme le souligne également Bhabha, la notion même de persécution repose sur un compromis idéologique entre les blocs libéral et socialiste, ce qui renforce l'idée que la définition du réfugié est elle-même un construit politique (Bhabha, 1996).

En résumé, le statut de réfugié n'est pas neutre : il résulte d'une construction sociale et politique révélant les priorités idéologiques des Etats plutôt qu'un engagement universel pour la protection.

## **b) La protection subsidiaire : un statut précaire avec des droits partiels**

La protection subsidiaire est accordée aux personnes ne remplissant pas les conditions strictes de la Convention de Genève, mais risquant des atteintes graves (torture, conflit armé, peine de

mort). En Belgique, ce statut est souvent prédominant chez les réfugiés issus de certaines régions de la RDC. Bien qu'assurant une protection réelle, il reste précaire car renouvelable tous les un ou deux ans, et il est assorti d'un accès conditionné à certains droits.

En effet, pour les demandeurs congolais, un traitement plus favorable est généralement réservé à ceux qui déclarent provenir de l'est du pays (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri), régions associées à des violences persistantes. Les demandeurs en provenance de Kinshasa ou d'autres zones perçues comme « relativement stables » doivent quant à eux démontrer des persécutions individualisées, ce qui constitue un obstacle administratif considérable. Ce filtrage territorial a pour effet que nombre de congolais reçoivent un statut de protection subsidiaire, considéré comme une réponse « minimale » face à une situation globale jugée dangereuse, mais pas toujours dirigée spécifiquement contre l'individu (Charvet et al., s. d.).

Concernant les burundais, les autorités belges invoquent fréquemment l'existence d'une « alternative de protection interne », notamment dans la capitale Bujumbura, pour refuser certaines demandes. Cette logique reste en tension avec les alertes émises par plusieurs ONG et institutions internationales, qui documentent une répression systémique à l'échelle du pays. En conséquence, même lorsque des éléments de risque sont reconnus, les burundais obtiennent eux aussi le plus souvent une protection subsidiaire, rarement un statut de réfugié au sens strict, ce qui les place dans une situation juridique plus précaire (Human Rights Watch, 2021; Sarolea, 2018).

Quant aux rwandais, ils se heurtent à une présomption étatique de sécurité. Le régime rwandais projette à l'international une image d'ordre, de développement et de stabilité, ce qui influence négativement l'évaluation des demandes d'asile. Pourtant, de nombreuses analyses soulignent les risques encourus par les dissidents, les journalistes ou toute personne perçue comme critique du pouvoir. Dans ce cas, les décisions favorables restent rares, et les statuts accordés le sont souvent à titre subsidiaire ou, dans certains cas, au terme de longues procédures contentieuses (Schoumaker & Schoonvaere, 2014).

Sur le plan de l'emploi, les bénéficiaires de la protection subsidiaire ont également le droit de travailler, mais rencontrent plusieurs obstacles indirects tels que la courte validité de leur carte de séjour (A ou B, renouvelable), ce qui est perçu comme moins stable par les employeurs, l'accès limité à certaines formations, le délai long pour obtenir la naturalisation ou un titre de séjour permanent plus long, ce qui ralentit les parcours d'intégration socio-professionnelle.

Cette précarité statutaire entretient une forme d'instabilité qui impacte directement l'insertion professionnelle (Bernard et al., s. d.). Selon Fischer et Spire, cette « *reconnaissance partielle* » s'inscrit dans une logique de gestion temporaire des crises, où l'accueil devient un outil humanitaire ponctuel plutôt qu'un droit durable (Fischer & Spire, 2009).

Dans la même logique, Karen Akoka, met en lumière le glissement structurel du régime d'asile vers une logique de protection temporaire. Elle montre que ce tournant, amorcé dans les années 1990 sous l'influence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), a redéfini la protection non plus comme un refuge durable mais comme un outil de gestion humanitaire et de contrôle migratoire. La protection temporaire s'est ainsi imposée comme une alternative à l'asile classique, moins engageante pour les Etats, qui peut être révoquée une fois « la crise » déclarée close (Akoka, s. d.). Cette tendance renforce une vision utilitariste et sécuritaire de l'accueil, où la stabilité juridique cède le pas à la flexibilité politique.

### **c) Le regroupement familial : un droit sous condition**

Le regroupement familial permet à un résident étranger possédant un titre de séjour légal de faire venir son conjoint ou ses enfants. Les personnes venues en Belgique dans ce cadre accèdent, en principe, au marché du travail dès l'obtention de leur carte de séjour. Toutefois, ce droit est soumis à des conditions de revenu, de logement et de durée de séjour du résident principal, renforcées depuis les réformes de 2011 : ressources financières suffisantes, logement adéquat, durée minimal de séjour du demandeur principal (*Regroupement familial*, s. d.).

Ces restrictions renforcent la dépendance des personnes regroupées vis-à-vis du membre de la famille qui les fait venir. Comme le soulignent Adam et Martiniello, cette dépendance peut être juridique, économique, voire psychologique, ce qui compromet l'autonomie et l'intégration des personnes concernées. Ainsi, un droit fondamental tel que le regroupement familial devient un mécanisme de sélection, différenciant implicitement les familles « intégrables » des autres (Adam & Martiniello, 2013).

### **d) Les migrants économiques et les personnes en situation irrégulière : accès formel exclu ou limité**

Les personnes en situation irrégulière ou déboutées de l'asile sont, de manière générale, exclues du marché de travail légal. En théorie, elles n'ont pas le droit de travailler, d'accéder à une formation professionnelle officielle ni de bénéficier d'une couverture sociale. Néanmoins, dans les faits, beaucoup exercent des emplois non déclarés dans des secteurs peu régulés (nettoyage, de la construction ou de l'horeca) (Dubois & Saroléa, s. d.).

Quant aux migrants économiques légalement admis (notamment via les permis de travail spécifiques), leur accès au marché de l'emploi dépend du type de permis accordé (B, C, ou permis unique), mais ceux-ci concernent peu les réfugiés originaires des grands Lacs, dont l'arrivée est majoritairement liée à l'asile. (Rea, 2021).

Cette analyse des statuts juridique révèle une stratification politique des statuts migratoires en Belgique. Derrière l'apparente neutralité juridique se cache des priorités fluctuantes : sécuritaires, économiques ou identitaires. Le statut de réfugié censé protéger les plus vulnérables, devient le produit d'un arbitrage entre soupçon, contrôle et instrumentalisation. Comme le notait Sayad, l'immigration est un miroir des angoisses de la société d'accueil plus qu'un simple enjeu humanitaire (Sayad, 1999).

Par ailleurs, les demandes d'asile introduites par les ressortissants de ces trois pays ne sont pas évaluées sur une base uniforme, mais à travers un prisme géopolitique qui module la définition même de la menace. Cette logique induit une hiérarchisation implicite des profils, dans laquelle le statut accordé ne dépend pas uniquement de la gravité du danger, mais aussi de la manière dont ce danger est perçu par les institutions en fonction du contexte international. Le recours majoritaire à la protection subsidiaire dans ces situations témoigne d'une reconnaissance partielle du risque, mais aussi d'une volonté étatique de maintenir un degré de contrôle sur la temporalité et l'intensité des droits accordés.

## Conclusion

Ce premier chapitre a mis en évidence que les politiques migratoires belges ne se limitent pas à une logique humanitaire ou juridique, mais relèvent d'un mode de gouvernance sélectif des mobilités. A travers les statuts de séjour attribués, les dispositifs d'asile et les filtres administratifs, l'Etat belge produit une stratification politique et symbolique des étrangers, qui conditionne l'accès aux droits fondamentaux – dont celui à l'emploi.

L'analyse a montré que l'obtention d'un statut stable, tel que celui de réfugié reconnu, reste rare pour les ressortissants d'Afrique des Grands Lacs. La majorité d'entre eux se voit

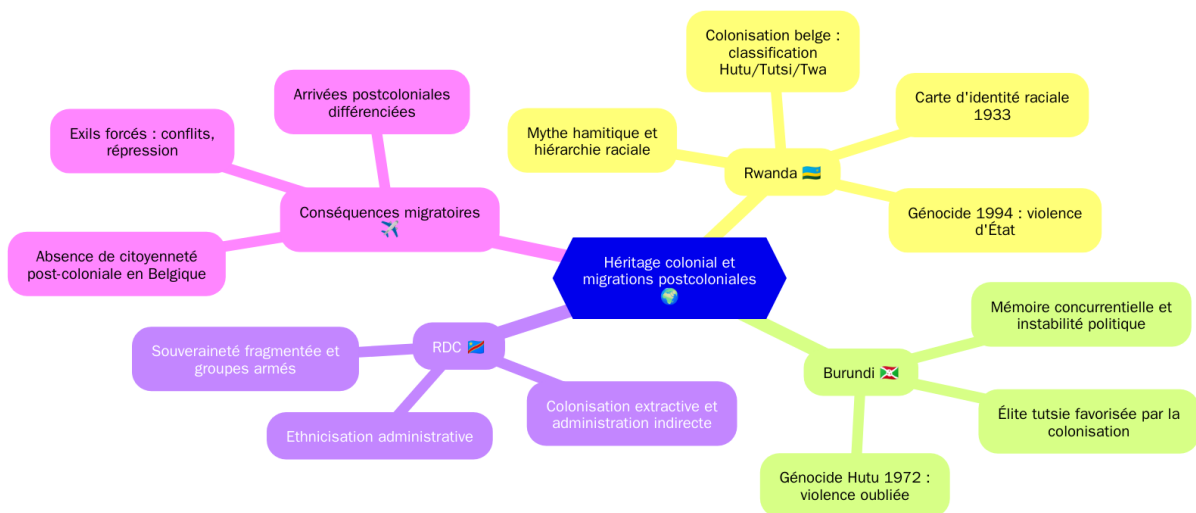
accorder une protection subsidiaire, plus précaire, ou un droit au séjour conditionné par le regroupement familial. Ces statuts ne se valent pas car ils structurent des parcours différenciés en matière d'insertion professionnelle, de reconnaissance sociale et de sécurisation du projet migratoire. En ce sens, le droit au séjour devient un outil de tri, fondé non seulement sur des critères objectifs, mais aussi sur des perceptions géopolitiques, culturelles ou ethniques.

En outre, cette gestion différenciée repose sur une hiérarchie implicite des « bons » et « mauvais » réfugiés, souvent guidée par des logiques de soupçon, de sécurité ou d'utilitarisme économique. Les dispositifs migratoires n'étant pas neutres, reflètent les tensions propres aux sociétés d'accueil, entre impératif de contrôle et besoin de main d'œuvre.

Ce chapitre a ainsi posé les bases nécessaires à la compréhension des inégalités structurelles auxquelles se heurtent les réfugiés dans leurs démarches d'insertion. En déconstruisant les statuts et les régimes juridiques, il devient possible de mieux saisir comment le politique produit du désajustement, du déclassement et de la précarité dans les trajectoires migratoires. Le chapitre suivant approfondira cette lecture en explorant l'histoire coloniale et postcoloniale des pays d'origine étudiés, afin de saisir comment ces rapports de domination passés continuent d'influencer les formes actuelles d'invisibilisation et d'exclusion.

## Chapitre 2 : Héritage colonial et migrations postcoloniales

L'examen des trajectoires professionnelles des réfugiés originaires d'Afrique des Grands Lacs requiert une compréhension approfondie de l'histoire coloniale et postcoloniale entre ces pays et la Belgique. Ce deuxième chapitre explore les logiques d'ethnisation et de violences politiques dans les sociétés d'origine, ainsi que les continuités et discontinuités qui structurent leurs migrations vers la Belgique. Il s'agit de démontrer comment l'héritage colonial – à travers l'ethnisation des identités, la gestion indirecte des populations, et l'absence de continuité citoyenne post-indépendance continue d'influencer la manière dont ces migrants sont perçus et intégrés. En retraçant les causes de déplacements forcés et les modalités d'installation en Belgique, ce chapitre ancre les parcours actuels dans des histoires longues de domination et de négation des altérités.



### 1. Logiques politiques et identitaires partagées dans les conflits des Grands Lacs

Depuis les années 1990, la région des Grands Lacs – comprenant le Rwanda, le Burundi et l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) – est marquée par une succession de conflits violents interconnectés, qui prennent souvent la forme de guerres civiles, de génocides, de rébellions transfrontalières et de déplacements massifs de populations. Bien que chaque pays ait son propre contexte, plusieurs chercheurs ont mis évidence un noyau de logiques politiques et identitaires communes, hérité en grande partie de la colonisation belge et renforcé par les pratiques autoritaires postcoloniales.

## **1.1 L’ethnisation des identités à travers l’héritage colonial**

L’un des traits communs les plus déterminants des conflits dans les pays des Grands Lacs réside dans l’ethnisation institutionnelle des identités introduites et cristallisées par la colonisation belge. Avant l’intervention coloniale, les appartenances telles que Hutu, Tutsi ou Twa dans les royaumes du Rwanda et du Burundi n’étaient pas figées de manière stricte, mais plutôt liées à des fonctions sociales et à des dynamiques de mobilité (Chrétien, 1997). Le pouvoir colonial belge, en s’appuyant sur l’idéologie raciale dite *hamitique* (pseudo ressemblance aux origines caucasiennes) a redéfini ces catégories comme des races fixes et hiérarchisées, attribuant aux Tutsi une supériorité supposée et les plaçant au sommet de l’administration, de l’enseignement et de la chefferie locale (Lemarchand, 2002).

Cette logique a également été partiellement reproduite dans l’Est de la RDC, où les populations rwandophones – notamment les Banyamulenge et les Banyarwanda – ont été perçues comme des « étrangers », souvent en lien avec leur migration à l’époque coloniale pour les besoins économiques du Congo Belge (Fofana, 2009).

## **1.2 La captation ethnique de l’Etat postcolonial**

La deuxième logique commune réside dans la captation du pouvoir d’Etat par une élite exclusive, phénomène particulièrement visible après les indépendances. Dans les trois pays, les appareils de l’Etat colonial ont été monopolisés par les élites issues d’un groupe ethnique, souvent en s’appuyant sur l’armée. Au Rwanda, les régimes hutus successifs (1962-1994) ont marginalisé les Tutsis, jusqu’à l’arrivée au pouvoir du Front patriotique rwandais (FPR) en 1994, qui a inversé le rapport de domination. Au Burundi, l’armée tutsie a maintenu un contrôle autoritaire sur l’Etat jusqu’aux accords d’Arusha, en réprimant de façon systématique toute contestation hutu, comme lors du génocide de 1972 (Lemarchand, 2002). En RDC, ce sont des élites régionales ou communautaires – souvent proches du pouvoir – qui ont accaparé les ressources et les fonctions publiques, excluant ainsi les populations rwandophones du Kivu, perçues comme non légitimes (Mararo, 2005).

Cette logique, profondément enracinée dans les pratiques coloniales de division et d’administration indirecte, a perduré dans les Etats postcoloniaux, accentuant la fragmentation nationale.

### **1.3 La manipulation politique de la mémoire historique**

La troisième dynamique partagée concerne la manipulation différenciée de la mémoire historique, où chaque groupe construit une narration de victimisation, souvent à des fins politiques. Au Burundi, par exemple, la mémoire du génocide des Hutus en 1972 est encore largement niée dans l'espace public, tandis que les massacres de Tutsis de 1993 sont fortement mis en avant, parfois de façon exclusive (Lemarchand, 2002). Au Rwanda, par exemple, la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 est reconnu internationalement, les crimes commis contre les Hutu – notamment lors de la fuite de ces derniers en RDC ou dans les premières années du FPR – sont souvent passés sous silence ou minimisés (Hintjens, 2008; Jefremovas, 2000). En RDC, la mémoire des violences du Kivu est également segmentée, les Banyamulenge étant tantôt perçus comme victimes d'épuration, tantôt comme collaborateurs d'une agression étrangère (Bahama, 2017).

Cette instrumentalisation des récits historiques alimente une concurrence victimaire et empêche l'émergence d'une mémoire collective inclusive et réconciliatrice.

### **1.4 L'interconnexion générale des violences et la transnationalisation des conflits**

Enfin, une logique essentielle des conflits dans la région des Grands Lacs réside dans leur dimension transnationale. Les violences génocidaires du Burundi en 1993 et du Rwanda en 1994 ont eu des répercussions immédiates sur la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC. Plus d'un million de réfugiés hutu rwandais, dont des membres des milices *Interahamwe* et des ex-FAR (Forces armées rwandaises), se sont installés au Kivu, transformant les camps humanitaires en bases arrière militaires (Uvin, 1997). Cela a justifié deux interventions militaires du Rwanda et de l'Ouganda sur le sol congolais (1996 et 1998), accompagnées de la création de mouvements rebelles locaux tels que le RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie) ou le MLC (Mouvement de libération du Congo). Ces conflits ont provoqué la mort de plus de 5,4 millions de personnes entre 1998 et 2007, selon l'International Rescue Committee (*Mortality in the Democratic Republic of Congo*, s. d.).

Ce processus a transformé l'Est congolais en épicerie d'une guerre transfrontalière prolongée, où les conflits communautaires sont systématiquement réactivés par les flux de réfugiés, l'implication d'armées étrangères et la prolifération des groupes armés locaux.

## 2. Migrations postcoloniales vers la Belgique : entre continuité coloniale et dépolitisation

Depuis les années 1960, la Belgique a accueilli une diaspora importante issue de ces trois pays. Toutefois, elle n'a jamais mis en place de dispositif juridique de citoyenneté postcoloniale. Les migrants issus de ces pays doivent suivre des procédures générales d'asile malgré l'histoire partagée (Kagné & Martiniello, 2001).

Pour le Rwanda, le génocide perpétré contre les Tutsis en 1994 constitue un moment de rupture historique dans l'histoire migratoire rwandaise. Avant cette date, les liens entre la Belgique et le Rwanda étaient principalement marqués par des échanges coloniaux (le Rwanda faisait partie du mandant belge Ruanda-Urundi), mais la migration restait très limitée et réservée à une élite éduquée (Godin et al., 2022).

Le génocide a provoqué l'exode de centaines de milliers de personnes, notamment des Tutsis survivants, mais aussi des Hutus accusés ou soupçonnés d'avoir participé aux massacres. Cette tension a non seulement contribué à l'émergence en Belgique d'une diaspora rwandaise profondément divisée, structurée autour de récits mémoriels antagonistes, mais elle pèse également sur la lisibilité des dossiers d'asile, où l'origine ethnique et l'appartenance politique deviennent des marqueurs sensibles (Firmin D. 2024).

Concernant le Burundi, la migration burundaise vers la Belgique reste beaucoup moins structurée. Bien qu'on retrouve une présence estudiantine burundaise avant les années 1990, c'est surtout après les violences interethniques (Hutus et Tutsis) de 1993, déclenchées par l'assassinat du président élu Melchior Ndadaye, que des milliers de personnes s'exilent. La Belgique, ancienne puissance tutélaire, devient un refuge pour certains burundais, notamment intellectuels, journalistes et opposants (Godin et al., 2022).

Cette migration reste cependant peu politisée dans l'espace public belge, et n'a pas donné lieu à une forte organisation diasporique comme chez les congolais ou les rwandais. Leur situation juridique est souvent précaire : les décisions du CGRA oscillent entre reconnaissance de l'oppression et de rejet sur base de « protection interne possible », notamment à Bujumbura (capitale). Pourtant, une jurisprudence récente du Conseil du contentieux des étrangers (CCE) reconnaît que le simple fait d'introduire une demande d'asile en Belgique peut être considéré par le régime burundais comme une preuve d'opposition politique, légitimant ainsi l'octroi du

statut de réfugié (C.C.E., 22 décembre 2022, n° 282 473 | Université catholique de Louvain, s. d.).

Quant à la RDC, elle fut une colonie de la Belgique de 1885 à 1960, entretenant une relation historique, politique et migratoire étroite avec son ancienne métropole. Durant la période coloniale, des congolais, souvent issus des élites sélectionnées dans les écoles missionnaires, étaient envoyés en Belgique en tant qu' « étudiants assimilés », mais également comme auxiliaires ou domestiques dans les institutions ecclésiastiques et universitaires. Cette migration précoce a participé dans la formation d'une première micro-élite africaine visible en Belgique. Cette présence, quoique marginale numériquement, a été fondatrice dans la construction d'une figure noire dans l'espace belge (Demart, 2018).

Après l'indépendance en 1960, une première vague de migrants congolais composée principalement de fonctionnaires, cadres et intellectuels francophones arrive en Belgique, fuyant l'instabilité du régime post-lumumbiste, en particulier la sécession du Katanga et la consolidation autoritaire du pouvoir sous Mobutu. Toutefois, à partir des années 1990, le profil migratoire change radicalement : la migration devient majoritairement de type réfugié en raison des guerres dans l'Est (Kivu), du génocide rwandais et de l'effondrement de l'état zaïrois.

Ce changement est visible dans l'évolution du quartier Matongé à Bruxelles, historiquement lié à l'Afrique centrale, est devenu dans les années 2000 un lieu de « mobilisation politique et culturelle de la diaspora congolaise » : réseaux de contestation du régime de Kinshasa, exilés politiques, associations communautaires, etc. Ce lieu concentre une mémoire de l'exil et une diaspora transnationale active, entre revendications citoyennes et survie identitaire. (Demart & Bodeux, 2013).

## Conclusion

Ce chapitre a mis en lumière les continuités historiques et symboliques qui lient les parcours migratoires des réfugiés des Grands Lacs à l'histoire coloniale et postcoloniale de la Belgique. Cet héritage n'est simplement pas un arrière-plan, mais structure encore aujourd'hui les représentations, les pratiques institutionnelles et les rapports de pouvoir qui façonnent l'expérience de l'exil et de l'installation.

L'analyse comparée des trajectoires du Rwanda, du Burundi et de la RDC montre que la colonisation a durablement imposé des grilles de lecture ethniques et raciales qui ont alimenté les conflits politiques et les formes contemporaines de violence d'Etat. Ces logiques d'ethnisation, intériorisées dans les structures de gouvernance post-indépendance, ont non seulement provoqué des déplacements forcés, mais elles continuent d'affecter la manière dont les personnes réfugiées sont perçues dans les sociétés d'accueil.

Dans le contexte belge, ces réfugiés restent souvent prisonniers de récits hérités, où la figure de l'Africain est associée tantôt à la dépendance, tantôt à l'altérité irréconciliable. Ce décalage entre les récits historiques et la reconnaissance actuelle alimente une forme d'invisibilisation symbolique, doublée d'un déficit de légitimité sociale. Malgré l'histoire partagée entre la Belgique et ces pays, aucun cadre juridique ou politique ne prend en compte la spécificité de ces trajectoires. L'absence de dispositifs différenciés ou de politiques de reconnaissance contribue à renforcer leur marginalisation sur le marché de l'emploi.

De plus, les formes de racialisation héritées du passé colonial – que ce soit dans la suspicion des compétences, ou les stéréotypes culturels – agissent comme des freins structurels à l'insertion professionnelle. Ces obstacles ne peuvent être compris sans tenir compte du poids des imaginaires coloniaux actifs dans les représentations de l'altérité africaine.

En somme, l'héritage colonial ne relève pas uniquement de l'histoire : il constitue une clé de lecture essentielle pour comprendre les inégalités d'accès aux droits, à la reconnaissance et à l'emploi des réfugiés issus des Grands Lacs. Ces éléments historiques et symboliques doivent être intégrés dans toute réflexion sur l'intégration, si l'on souhaite dépasser les logiques de gestion technocratique au profit d'une inclusion fondée sur la justice historique et la reconnaissance réelle.

Ainsi, il importe d'analyser le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit leur intégration. Le chapitre suivant porte un regard sur les orientations fixées par l'union européenne, puis examine la manière dont la Belgique les traduit et les adapte dans ses propres politiques d'accueil et d'insertion.

## Chapitre 3 : Politiques d'accueil et d'intégration

---

Ce troisième chapitre s'ouvre sur une analyse des politiques d'intégration dans l'Union européenne, qui fixent en cadre commun fondé sur la promotion de l'emploi, la participation citoyenne et la cohésion sociale, tout en laissant aux Etats membres une large d'interprétation. Dans un second temps, l'attention se porte sur la Belgique afin de mettre en lumière la façon dont les choix politiques et organisationnels belges traduisent ou infléchissent les principes européens.

### 1. Politiques d'intégration dans l'union européenne

Au-delà de la gestion des frontières et de l'asile, l'union européenne affirme depuis le début des années 2000 une volonté de coordonner les politiques d'intégration des ressortissants de pays tiers, dont les personnes réfugiées. Ce cadre s'appuie sur des principes communs adoptés en 2004 dans le Programme de La Haye<sup>1</sup>, puis réaffirmés dans le Plan d'action<sup>2</sup>. Ces textes promeuvent une intégration dite « bidirectionnelle », fondée à la fois sur les efforts des migrants et sur la transformation des sociétés d'accueil.

Toutefois, l'intégration reste une compétence nationale, et l'UE ne dispose pas de moyens contraignants pour harmoniser les politiques des Etats membres. Son rôle est principalement incitatif : elle élabore des recommandations, finance des projets via des fonds européens (FAMI : Fonds Asile, Migration et Intégration ou FSE+ : Fond Social Européen) et soutient la production de bonnes pratiques. Ainsi, l'intégration professionnelle, l'apprentissage linguistique, la reconnaissance des compétences ou la participation civique sont encouragés, mais les modalités de mise en œuvre varient considérablement d'un pays à l'autre (Geddes & Scholten, 2016; Penninx, 2009).

Dans les faits, les personnes réfugiées rencontrent partout en Europe des obstacles structurés : difficultés d'accès à l'emploi qualifié, lenteur des procédures administratives, déclassement professionnel. Plusieurs rapports de l'(OCDE & EU, 2018 ; Brell et al., 2020) soulignent que

---

<sup>1</sup> [https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2020-11/20201124\\_eu-action-plan-on-integration-and-inclusion-2021-2027-factsheet\\_fr.pdf](https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2020-11/20201124_eu-action-plan-on-integration-and-inclusion-2021-2027-factsheet_fr.pdf)

<sup>2</sup> [https://forumrefugies.org/images/s-informer/positions/europe/Note\\_de\\_positionnement\\_Plan\\_daction\\_europ%C3%A9en\\_sur\\_lint%C3%A9gration\\_et\\_linclusion\\_2021-2027.pdf](https://forumrefugies.org/images/s-informer/positions/europe/Note_de_positionnement_Plan_daction_europ%C3%A9en_sur_lint%C3%A9gration_et_linclusion_2021-2027.pdf)

les réfugiés africains, en particulier ceux d'origine subsaharienne, sont surreprésentés dans les trajectoires de précarité, et sous-représentés dans les dispositifs de formation adaptés à leurs profils. Ce constat pose la question de l'efficacité réelle des politiques européennes d'intégration.

Les initiatives soutenues par l'UE insistent sur des approches individualisées, inclusives et transversales. Le programme « Union de l'égalité », ou encore les initiatives comme « Skills Profile Tool for Third Country Nationals » témoignent d'une volonté de valoriser les parcours des personnes migrantes en mettant en avant leurs compétences. Cependant, dans la réalité du terrain, ces outils peinent souvent à atteindre les publics les plus marginalisés ou à s'articuler avec les dispositifs nationaux (Collett & Petrovic, 2014).

## **2. Le cadre institutionnel belge**

La Belgique, en tant qu'Etat fédéral, répartit les compétences liées à l'accueil, à l'intégration et à l'insertion des personnes migrantes entre différents niveaux de pouvoir : le fédéral, les communautés linguistiques (Flandre, Wallonie, Communauté germanophone) et les régions (région flamande, wallonne, bruxelloise). Cette structure institutionnelle complexe engendre une fragmentation des politiques publiques et une hétérogénéité dans la mise en œuvre des parcours d'intégration.

Au niveau fédéral, l'agence Fedasil est chargée de l'accueil des demandeurs d'asile, d'hébergement et d'orientation initiale. Cependant, les politiques d'insertion socioprofessionnelle relèvent principalement des régions, chacune disposant de ses propres institutions pour l'emploi : le VDAB en Flandre, le Forem en Wallonie et Actiris à Bruxelles. Cette organisation territoriale décentralisée produit des disparités notables en matière d'accompagnement des publics réfugiés, tant en termes de moyens que de philosophie d'intervention (Adam & Martiniello, 2013).

### **2.1 Flandre : une intégration sous conditions**

La Flandre se distingue par une politique d'intégration civique fortement encadrée. Le parcours d'« inburgering », un dispositif obligatoire pour les nouveaux arrivants, repose sur la signature d'un contrat engageant les migrants à suivre des cours de langue, des modules de citoyenneté, et à s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle (Kagné, 1998). Cette logique d'« intégration sous conditions », dans laquelle les droits sont octroyés en fonction d'efforts perçus comme des preuves d'intégration, a été critiquée par (Rea, 2004)

comme une approche normative, plaçant sur les individus la charge de leur propre inclusion sociale. Elle rejoint la critique formulée par Sayad, (1994), selon laquelle l'intégration constitue un discours idéologique imposant une adhésion à la norme dominante, au détriment de la reconnaissance de l'altérité.

Sur le plan professionnel, le VDAB propose des programmes ciblés pour réfugiés reconnus tels que le programme language@work, le jobcoaching personnalisé, ou les stages en entreprise. Toutefois, ces dispositifs sont fortement orientés vers les besoins immédiats du marché du travail, réduisant les réfugiés à « une ressource à activer » plutôt qu'à des sujets porteurs de parcours complexes et de compétences diversifiées (Van den Broucke & Hermans, 2017).

## 2.2 Wallonie et Bruxelles : souplesse et hétérogénéité

A l'inverse, la Wallonie et Bruxelles ont longtemps privilégié une approche plus souple et volontaire. Jusqu'en 2016, le parcours d'intégration en Wallonie reposait sur des dispositifs locaux sans cadre uniforme. La réforme régionale a introduit un parcours structuré, piloté par l'Agence wallonne de l'intégration, incluant des modules de langue, de citoyenneté et un accompagnement socio-professionnel.

A Bruxelles, bien que plusieurs bureaux d'Accueil pour primo-arrivants (BAPA) proposent des services similaires (orientation sociale, accompagnement vers l'emploi), le parcours d'intégration n'est pas juridiquement contraignant. L'intégration repose ainsi sur une offre plurielle mais peu coordonnée, et fortement dépendante du territoire de résidence et du tissu associatif local (Adam & Martiniello, 2013; Gossiaux et al., 2019).

## 3. Hiérarchisation implicite des réfugiés

Depuis 2013, la Belgique a mis en place un programme structuré de réinstallation, principalement à destination des réfugiés syriens. Ces derniers bénéficient d'un accompagnement renforcé dès leur arrivée : logement encadré, orientation professionnelle individualisée, soutien linguistique intensif, etc. (Fédasil, 2023). De même, l'Union européenne a activé la directive sur la protection temporaire, permettant aux ukrainiens d'accéder immédiatement au marché du travail, sans passer par les procédures classiques d'asile. En Belgique, cela s'est traduit par une mobilisation rapide des services publics de l'emploi, des formations linguistiques accélérées, et des partenariats directs avec les

employeurs (« Réfugiés d'Ukraine », 2022). Cela illustre une hiérarchisation implicite des publics réfugiés selon leur origine géopolitique.

Par ailleurs, des initiatives locales comme Duo for a Job (mentorat intergénérationnel) ou Open The Door (accompagnement par les entreprises) incarnent une tentative d'humanisation de l'insertion. Ces initiatives s'appuient sur des relations interpersonnelles, le bénévolat, ou des financements privés en réponses aux lacunes des services publics. Cependant, leur portée reste limitée en raison du manque de coordination avec les dispositifs étatiques, de financements discontinus, et d'ancrage territoriale. En effet, elles n'ont aucun pouvoir de validation institutionnelle (diplômes ou permis de travail) et la plupart se situent principalement dans les centres urbains (Bruxelles, Liège, Anvers) où les ressources associatives sont plus développées (Dumont, 2020). Ces faiblesses illustrent les limites pratiques d'un modèle qui, malgré une volonté inclusive, peine à garantir une prise en charge continue des publics concernés. Cette situation corrobore les analyses de Ravaud & Stiker, (2000), pour qui l'intégration, sans transformation des structures sociales, reproduit des rapports de pouvoir asymétriques et perpétue des mécanismes d'exclusion.

### **Vers une inclusion réelle ?**

Malgré la diversité des dispositifs, l'insertion professionnelle, largement valorisée comme vecteur principal d'intégration, tend souvent à être abordée sous l'angle d'une insertion technique et fonctionnelle, centrée sur l'accès à l'emploi. Dans cette perspective, les personnes réfugiées sont souvent invitées à « s'adapter » au système existant, sans que soient véritablement prises en compte les inégalités structurelles qui freinent leur participation. Comme le rappellent Laacher & Sayad, (1999) le concept d'insertion masque souvent une dépolitisation des enjeux sociaux, en réduisant les obstacles rencontrés par les migrants à des « défauts » individuels d'intégration. Plaisance prolonge cette critique en soulignant que l'insertion renforce les normes dominantes au lieu de les interroger, en exigeant des individus qu'ils se conforment à un modèle socio-économique inchangé (Plaisance, 2020).

Ce cadre belge met ainsi en lumière une tension entre des politiques d'intégration conçues comme instruments de normalisation – reposant sur des conditions à remplir – et les exigences d'une véritable inclusion, telle que défendue par (Ebersold, 2009; Le Capitaine, 2013). L'inclusion, à la différence de l'intégration et de l'insertion, implique une transformation de la société d'accueil elle-même, qui doit devenir capable d'intégrer les

altérités sans en exiger la dissolution. Cette approche rejoint la pensée de Sayad, pour qui, l'intégration – tout comme l'inclusion – ne peut être planifiée ni imposée d'en haut, mais se construit à travers les dynamiques sociales ordinaires, dans la durée, et à travers les tensions.

Enfin, le cadre institutionnel belge illustre les tensions entre volonté d'intégration et reproduction des inégalités. Derrière les discours inclusifs, les politiques restent souvent conditionnelles, fragmentées et peu adaptées aux réalités des parcours migratoires. Comme le souligne Honneth, l'intégration est avant tout une lutte pour la reconnaissance, traversée par des rapports de pouvoirs, des enjeux identitaires et des violences symboliques persistantes (Honneth, 2000).

#### **4. L'insertion professionnelle : entre dispositifs institutionnels et barrières structurelles**

L'insertion professionnelle des réfugiés constitue un enjeu majeur dans les politiques d'intégration, dans la mesure où l'accès à l'emploi conditionne à la fois l'autonomie économique, la stabilité résidentielle et la reconnaissance sociale. Comme nous venons de le voir, l'accès au marché du travail pour les personnes réfugiées en Belgique est encadré par un ensemble de dispositifs de formation, d'orientation professionnelle et de stages, souvent externalisés à des opérateurs locaux (ONG, associations, centres régionaux). Ces politiques sont généralement mises en œuvre au niveau régional.

Si ces structures proposent un accompagnement ciblé, les résultats restent contrastés. En effet, les données disponibles indiquent que les taux d'emploi des réfugiés demeurent sensiblement inférieurs à ceux des natifs, même à qualifications égales (Kagné & Martiniello, 2001). Ce décalage souligne la persistance d'un ensemble d'obstacles structurels qui limitent les perspectives professionnelles des réfugiés, malgré les dispositifs existants.

Parmi ces freins majeurs, on retrouve en premier lieu la non-reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger, qui empêche de nombreux réfugiés qualifiés de réintégrer leur secteur d'activité. A cela s'ajoute des barrières linguistiques importantes, notamment dans les premières années suivant l'arrivée. Les processus de formation restent parfois inadaptés aux parcours hétérogènes des personnes réfugiées, et l'articulation entre apprentissage linguistique et formation professionnelle est souvent lacunaire (Pironet, 2018)

Un autre facteur critique est la discrimination à l'embauche, largement documentée dans la littérature. Comme le soulignent (Herman & Rea, 2017), les réfugiés, et plus largement les personnes issues de l'immigration sont surreprésentés dans des emplois précaires, peu

qualifiés ou en situation de sous-emploi, un phénomène qualifié de mobilité descendante. Ce processus s'inscrit dans une logique plus large d' « ethnostratification » où l'accès aux opportunités professionnelles est structuré selon des hiérarchies ethno-raciales implicites (Demart et al., 2017).

Ces travaux montrent que les discriminations ne se limitent pas à l'étape de l'embauche, mais se prolongent dans l'organisation même du travail : répartition inégalitaire des tâches, accès restreint aux promotions, ou des horaires défavorables. Ces dynamiques illustrent que les inégalités professionnelles vécues par les réfugiés ne sont pas seulement le reflet d'un manque d'intégration, mais bien le produit de rapports sociaux discriminants, souvent invisibilisés dans les discours institutionnels.

De manière plus spécifique, les immigrés à la peau noire font face à des formes de racisme singulière, telles que les micro-agressions, les stigmatisations implicites ou les rejets déguisés. Gatugu, (s. d.) souligne que ces rejets persistent même dans des secteurs en pénurie de main d'œuvre, révélant un racisme structurel ancré dans certaines logiques de recrutement. Une enquête indique que 80% des africains subsahariens interrogés estiment avoir été victimes de discrimination liées à la couleur de peau ou à l'origine, parfois même de la part d'autres groupes minoritaires. Les justifications avancées par les employeurs évoquent souvent la « préférence des clients » ou « l'ambiance de travail », recourant à des arguments subjectifs et difficiles à contester, parfois codifiés dans un langage direct et excluant (Demart et al., 2017).

Enfin, certaines analyses critiques, comme celles de Bathoum (2018) rappellent que les politiques publiques visant à « intégrer » les migrants dans le monde du travail peuvent elles-mêmes participer à leur stigmatisation. En ciblant des groupes spécifiques par des mesures particulières, ces politiques renforcent parfois une essentialisation de l'immigré, le réduisant à une catégorie à encadrer, et le confinant à des segments spécifiques du marché du travail – l'horticulture, la construction ou la restauration. Ce ciblage peut, à long terme, freiner la mobilité professionnelle et reproduire des assignations identitaires.

Ainsi, malgré la présence d'un arsenal institutionnel d'accompagnement, l'insertion professionnelle des réfugiés reste entravée par une combinaison de facteurs institutionnels, structurels et symboliques. Ces dynamiques confirment que l'insertion ne peut être pensée comme une simple opération technique, mais doit être analysée comme un enjeu de justice sociale, traversé par des rapports de pouvoir et des formes de reconnaissance différenciée dans le monde du travail.

## 5. Face aux politiques européennes d'intégration

Bien que la Belgique se réfère officiellement aux principes européens en matière d'intégration des ressortissants des pays tiers, notamment à travers les plans d'action nationaux, plusieurs pays ont adopté une politique nationale unifiée et plus ciblée.

Premièrement, en France, les politiques d'insertion professionnelle des réfugiés s'inscrivent dans le cadre du contrat d'intégration républicain (CIR), qui prévoit un accompagnement linguistique, civique et professionnel. Depuis 2015, des dispositifs spécifiques ont été mis en place, notamment le programme HOPE (hébergement, orientation, parcours vers l'emploi) ou le dispositif AGIR (accompagnement global pour l'intégration des réfugiés). Ces programmes visent une insertion rapide, via des parcours professionnalisant et un accompagnement individualisé (Bilong & Salin, 2022).

Toutefois, plusieurs études soulignent que ces dispositifs restent ciblés sur des secteurs en tension (bâtiment, hôtellerie, aide à la personne), ce qui peut conduire à une forme d'assignation professionnelle (Bathoum, 2018). Par ailleurs, la reconnaissance des diplômes étrangers demeure un obstacle majeur, malgré l'existence du passeport des qualifications des réfugiés (EQPR), qui reste peu diffusé (Crul & Schneider, 2010).

Deuxièmement, L'Allemagne a été saluée pour sa capacité à intégrer un grand nombre de réfugiés depuis 2015, notamment grâce à une mobilisation rapide des institutions (Jobcenters, chambres de commerce). Le programme « Integration durch Qualifizierung » (IQ) qui signifie « intégration par la qualification » propose des formations linguistiques liées à l'emploi, des stages, et des dispositifs de validation des acquis professionnels. Le taux d'emploi des réfugiés a significativement augmenté entre 2016 et 2021, atteignant 54% selon l'étude de l'institut de recherche sur l'emploi (IAB) (Brücker et al., 2019).

Cependant, cette efficacité repose sur une logique d'intégration conditionnelle, où l'accès aux droits est subordonnée à des efforts d'adaptation. Plusieurs chercheurs dénoncent une approche utilitariste, centrée sur les besoins du marché du travail, au détriment de la reconnaissance des parcours individuels (Kreienbrink, 2017).

Troisièmement, la Suède se distingue par une approche plus universaliste de l'intégration, fondée sur l'égalité des droits et un accès rapide au marché du travail. Le programme d'introduction (Etableringsprogrammet) offre un accompagnement intensif sur deux ans, incluant des cours de langue, des stages et un suivi personnalisé. Les réfugiés bénéficient

également d'un accès immédiat à la sécurité sociale et à des services publics de qualité (Bevelander & Pendakur, 2014).

Malgré ce cadre inclusif, les résultats en matière d'emploi restent mitigés. Le taux d'emploi des réfugiés reste inférieur à celui des natifs, et les écarts persistent sur le long terme. Plusieurs études pointent la segmentation du marché du travail et les discriminations systémiques comme freins majeurs à l'inclusion réelle (Andersson Joona et al., 2016). La Suède illustre ainsi les limites d'un modèle universaliste qui ne prend pas toujours en compte les spécificités des parcours migratoires.

Ces comparaisons révèlent des tensions communes entre efficacité économique, reconnaissance symbolique et justice sociale. Si certains pays ont mis place des dispositifs plus structurés ou plus individualisés que la Belgique, tous se heurtent à des obstacles similaires.

## Conclusion

Ce troisième chapitre a mis en lumière les tensions inhérentes aux politiques d'accueil et d'intégration en Belgique. Derrière une rhétorique inclusive et une pluralité de dispositifs institutionnels, se dessine une réalité conditionnelle, fragmentée, et insuffisamment adaptées aux trajectoires réelles des personnes réfugiées. L'organisation complexe des compétences entre niveaux de pouvoir (fédéral, régional, communautaire) génère une inégalité d'accès aux ressources, aggravée par des logiques d'activation centrées sur les besoins du marché plutôt que sur la valorisation des compétences des exilés.

En outre, les différences régionales (Flandre, Wallonie, Bruxelles) ne traduisent pas seulement des choix politiques divergents, mais révèlent une absence de vision commune en matière d'inclusion. L'accent mis sur l'insertion professionnelle comme vecteur privilégié de l'intégration renforce une approche techniciste, qui invisibilise les discriminations systémiques et les inégalités structurelles. Le concept même d'intégration, tel que qu'opérationnalisé dans les politiques publiques, tend à reporter la responsabilité de l'inclusion sur les individus, en faisant abstraction des rapports de pouvoir qui traversent la société d'accueil.

Par ailleurs, les politiques belges d'intégration reproduisent une hiérarchie implicite de publics. Tandis que certaines catégories des réfugiés (notamment syriens ou ukrainiens)

bénéficient de programmes ciblés, les réfugiés issus d’Afrique subsaharienne, et en particulier des grands lacs, sont fréquemment confrontés à des dispositifs génériques, peu contextualisés et souvent inadaptés à leurs parcours migratoires complexes. Cette gestion différenciée participe à une forme d’infériorisation institutionnelle, où les récits d’exil et les compétences sont sous-estimés, voire disqualifiés.

Enfin, l’inclusion, entendue comme transformation réciproque de la société d’accueil, reste largement absente des politiques actuelles. Les dispositifs existants peinent à reconnaître les apports des personnes réfugiées en tant que sujets porteurs d’expériences, de savoirs et de projets. Dans ce contexte, penser une intégration juste et durable suppose de déplacer le regard : il ne s’agit pas uniquement de mesurer les efforts d’adaptation des individus, mais d’interroger la capacité des individus à accueillir la diversité comme une richesse et non comme un défi à maîtriser.

Ce constat appelle une investigation plus fine des parcours individuels, que le chapitre suivant abordera à travers une analyse empirique des trajectoires professionnelles des réfugiés originaires de réfugiés originaires des grands lacs. L’objectif est de confronter les dispositifs institutionnels aux vécus de celles et ceux qui les traversent, afin d’évaluer leur impact réel et les écarts entre les intentions politiques et les effets concrets.

## Chapitre 4 : Méthodologie et étapes descriptives

---

A la lumière des politiques d'accueil et d'intégration analysées dans le chapitre précédent, il apparaît essentiel d'interroger ces dispositifs à partir des trajectoires vécues par les réfugiés eux-mêmes. En effet, les écarts entre les intentions politiques et les réalités de terrain ne peuvent être pleinement saisis qu'à travers une démarche empirique attentive à la subjectivité et à la diversité des parcours. Ce chapitre présente la démarche méthodologique adoptée pour explorer ces dimensions. Il expose les fondements théoriques du choix d'une approche mixte, combinant outils quantitatifs et qualitatifs, ainsi que les étapes pratiques de la recherche. Il s'agit de rendre compte de la complexité des parcours sans les réduire à des catégories statistiques ni à des typologies administratives. L'ambition est de produire une connaissance située, qui restitue la parole des premiers concernés et interroge les dispositifs à l'épreuve du réel.

### I. Choix de méthodes : Une approche mixte

Afin de saisir les dynamiques structurelles et les expériences subjectives, une approche par méthodes mixtes (MM) a été privilégiée, combinant des outils quantitatifs (questionnaire) et qualitatifs (entretiens semi-directifs). Ce choix méthodologique s'inscrit donc dans une volonté de croiser les regards, d'élargir la compréhension du phénomène étudié et de renforcer la validité des résultats. En effet, (Jacob, 2018) illustre la richesse du récit de vie pour saisir les processus de reconstruction identitaires chez les personnes migrantes, révélant les dimensions invisibles dans les données chiffrées.

Les méthodes mixtes consistent à « *collecter, analyser et intégrer des données qualitatives et quantitatives à un stade du processus de recherche dans une même étude, dans le but de mieux comprendre le problème de recherche* ». (Ivankova et al., 2006, p.3). Cette définition met en lumière l'intérêt d'une telle approche pour appréhender des réalités sociales complexes, comme celles des trajectoires migratoires.

Le choix d'une MM repose ici sur une posture pragmatique, centrée sur la question de recherche et la recherche de solutions concrètes (Morgan, 2007). Il ne s'agit pas de juxtaposer deux méthodes, mais de les articuler de manière complémentaire, en fonction des objectifs poursuivis. Le questionnaire permet d'identifier des tendances générales (taux d'emploi, obstacles récurrents), tandis que les entretiens donnent accès à la profondeur des vécus, aux stratégies d'adaptations et aux ressentis.

En parallèle, cette recherche s'inscrit également dans une perspective dialectique (Greene et al., 2010), qui valorise la confrontation des points de vues et la mise en dialogue des données. Loin de chercher une convergence artificielle, cette posture reconnaît la richesse des divergences entre les récits individuels et les tendances statistiques. Elle permet ainsi de dépasser une lecture univoque de l'insertion professionnelle, en révélant les tensions, les contradictions et les dynamiques invisibles.

Par ailleurs, l'usage des MM n'est pas sans controverse. Certains auteurs, comme (Guba, 1987; Smith, 1983) ont souligné l'incompatibilité paradigmatique entre les approches qualitatives et quantitatives. Toutefois, d'autres chercheurs comme (Tashakkori & Teddlie, 1998) ou (Johnson et al., 2007) défendent l'idée d'un troisième mouvement méthodologique, capable de dépasser ces oppositions en intégrant les deux traditions.

Dans cette recherche, la combinaison des méthodes ne vise pas à hiérarchiser les données, mais à articuler des niveaux d'analyse complémentaires : le quantitatif pour objectiver les tendances, le qualitatif pour contextualiser et interpréter. Cette articulation permet de mieux comprendre les mécanismes d'exclusion, les stratégies de contournement et les formes de résilience développées par les réfugiés.

Enfin, le recours aux méthodes mixtes répond à une exigence éthique et politique : rendre compte de la complexité des parcours sans les réduire à des indicateurs. Il s'agit de produire une connaissance située, ancrée dans les récits de vie, tout en offrant des éléments généralisables pour éclairer les politiques publiques. Cette double ambition – analytique et transformatrice – rejoint les principes d'une recherche engagée, attentive aux voix des personnes concernées et soucieuse de justice sociale (Mertens, 2007).

Cette double approche a permis de croiser les données statistiques (niveau d'emploi, perceptions, obstacles) avec des récits de vie approfondis, riches en nuances.

## **II Construction du questionnaire**

Le questionnaire utilisé dans cette recherche a été élaboré à partir d'une revue approfondie de la littérature scientifique sur l'insertion professionnelle des réfugiés, en particulier ceux issus d'Afrique subsaharienne. Les thématiques abordées dans le questionnaire – telles que la reconnaissance des diplômes, les obstacles à l'emploi, les expériences de discrimination, ou encore les stratégies d'adaptation – ont été identifiées comme récurrentes dans les travaux de

chercheurs tels que Demart et al (2007), Herman & Rea (2017) ou encore Crul & Schneider (2010).

Par ailleurs, les dimensions subjectives du parcours – comme le sentiment de déclassement, la perception des dispositifs d’accompagnement, ou les formes de résilience – ont été intégrées à partir des apports de la sociologie des migrations (Sayad, 1999 ; Bourdieu 1998) et des études sur la reconnaissance (Honneth, 2000). Ces références ont permis de concevoir des questions ouvertes, favorisant l’expression des ressentis et des trajectoires singulières.

Ainsi, le questionnaire ne se limite pas une collecte de données factuelles : il constitue un outil d’exploration des dynamiques sociales, institutionnelles et subjectives qui façonnent les parcours professionnels des réfugiés. Sa construction s’inscrit dans une démarche attentive aux apports théoriques et aux enjeux éthiques de la recherche.

## II.1 Collectes de données

La collecte de données s’est déroulée de Avril à Juin 2025. Le questionnaire, contenait des questions fermées (données sociodémographiques, diplôme, statut professionnel) et ouvertes (obstacles, discriminations, attentes). Voir les annexes

Les entretiens, réalisés en présentiel ont abordé les parcours professionnels pré-exil, les ruptures vécus, les stratégies d’adaptation, le rôle des réseaux et les perceptions des dispositifs d’insertion. Ils ont été enregistrés avec l’accord des participants, puis retranscrits et analysés thème par thème.

| Critère                 | Caractéristiques                                          |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Taille de l’échantillon | 21 répondant.es au questionnaires, 10 entretiens réalisés |
| Origine                 | RDC, Burundi, Rwanda                                      |
| Statut                  | Naturalisés et résidant en Belgique depuis $\geq 10$ ans  |
| Niveau d’études         | Diplômé.es de l’enseignement supérieur                    |

|         |                                                              |
|---------|--------------------------------------------------------------|
| Méthode | Boule de neige (via des réseaux communautaires, associatifs) |
|---------|--------------------------------------------------------------|

### III. Considérations éthiques et réflexivité

La conduite de cette recherche s’est appuyée sur des principes fondamentaux, visant à garantir le respect, la dignité et la sécurité des personnes participantes. Ces principes ont guidé chaque étape du processus, depuis la conception des outils jusqu’à l’analyse des données.

Avant chaque entretien, une information claire et accessible a été fournie aux participants concernant les objectifs de l’étude, de la durée estimée, les modalités de participation et les usages possibles des données. Le consentement libre et éclairé a été systématiquement recueilli, soit par écrit, soit oralement selon les préférences des personnes.

Les données personnelles (noms, coordonnées, voix enregistrées) ont été anonymisées afin de garantir la confidentialité. Aucun extrait de témoignage ne permet d’identifier directement les répondants. Les renseignements audio ont été conservés sur un espace sécurisé et détruits après l’analyse. Cette démarche s’inscrit dans une volonté de protection des récits, en particulier dans un contexte où les parcours migratoires sont souvent associés à des vulnérabilités sociales ou psychologiques.

Nous avons porté une attention particulière à notre posture, afin d’éviter toute forme d’instrumentalisation ou de surinterprétation des récits recueillis. Le respect du rythme, des silences et des émotions exprimées a été au cœur de la démarche.

#### **Réflexivité : entre proximité et distance**

Mon positionnement dans cette recherche est marqué par une double tension : celle de la proximité vécue avec les personnes interrogées, et celle de la distance analytique nécessaire à la rigueur scientifique.

Cette proximité a parfois facilité l’accès au terrain, en créant au climat de confiance initial. Le partage d’un vécu migratoire, d’une langue ou d’un référentiel culturel commun a permis d’ouvrir des espaces de parole plus intimes. Toutefois, elle a aussi soulevé des questions de

légitimité et de pouvoir : certains participants ont exprimé des doutes sur l'usage de leurs récits.

La réflexivité s'est imposée comme une exigence constante : comment éviter de projeter mes propres expériences sur celles des autres ? Comment reconnaître les différences sans les effacer derrière une identité partagée ? Comment articuler engagement personnel et neutralité méthodologique ?

Ces interrogations ont nourri une posture de recherche située, consciente de ses limites et attentive aux dynamiques relationnelles. Elles ont également renforcé ma conviction que la recherche sur les migrations ne peut être détachée des enjeux de justice sociale, de reconnaissance et de transformation des regards.

#### IV. Limites méthodologiques et biais potentiels

Comme toute recherche en sciences sociales, cette étude comporte plusieurs limites qu'il convient de reconnaître.

D'abord, le mode d'échantillonnage par réseau (méthode boule de neige) limite la représentativité des résultats. Les personnes interrogées sont majoritairement issues de cercles associatifs ou communautaires, ce qui peut introduire un biais de sélection en faveur de profils déjà engagés ou relativement insérés.

Ensuite, les données auto-déclarées (questionnaire et entretiens) sont sujettes à des biais de mémoire, de subjectivité ou de désirabilité sociale. Certaines expériences sensibles, comme les discriminations, peuvent être minimisées ou au contraire amplifiées selon le contexte émotionnel.

Par ailleurs, la taille de l'échantillon reste modeste, ce qui limite la généralisation des résultats. L'objectif n'était toutefois pas la représentativité statistique, mais la mise en lumière de dynamiques typiques et de récits significatifs.

Enfin, ma position de chercheuse impliquée a pu influencer la relation d'enquête. Malgré une posture réflexive, il est possible que certaines réponses aient été orientées par des attentes perçues ou par la proximité identitaire.

Ces limites n'invalident pas les résultats, mais invitent à les lire comme des éclairages situés, utiles pour comprendre des mécanismes structurels et subjectifs, sans prétention à l'exhaustivité.

## Conclusion

La démarche méthodologique adoptée dans ce mémoire, fondée sur une approche mixte, a permis de conjuguer rigueur analytique et sensibilité aux expériences vécues. Le croisement des données quantitatives et qualitatives a offert une vision nuancée des trajectoires professionnelles des réfugiés issus des Grands Lacs, en mettant en évidence à la fois les tendances générales et les singularités individuelles. Le recours aux entretiens semi-directifs a notamment permis de dévoiler des aspects souvent absents des discours institutionnels : les ressentis face à l'invisibilisation, les stratégies de contournement, les formes de solidarité informelle, mais aussi les moments de rupture et de renoncement.

Ce chapitre a également montré que la production de données sur ces parcours ne saurait neutre. Les outils mobilisés, les questions posées, le cadre d'interaction et la position du chercheur influencent nécessairement la nature des récits recueillis. La réflexivité, intégrée à toutes les étapes du travail, a permis de maintenir une vigilance critique face aux biais potentiels, tout en assumant la part d'engagement inhérente à toute recherche impliquée sur les migrations. Ce positionnement a renforcé la légitimité d'une approche attentive aux voix des personnes concernées, souvent occultées ou instrumentalisées dans les débats publics.

Enfin, cette démarche méthodologique a mis en lumière les limites des approches standardisées de l'insertion professionnelle. Les parcours analysés révèlent des logiques d'ajustement permanent à des dispositifs peu flexibles, souvent éloignés des réalités sociales, culturelles et administratives vécues par les réfugiés. A travers cette enquête, il s'agit non seulement de comprendre les dynamiques d'exclusion, mais aussi de reconnaître les formes de résistance, d'adaptation et d'émancipation que ces individus mobilisent au quotidien. Le chapitre suivant se consacrera à l'analyse approfondie des résultats de cette enquête, en mettant en regard les données empiriques et les apports théoriques présentés jusqu'ici.

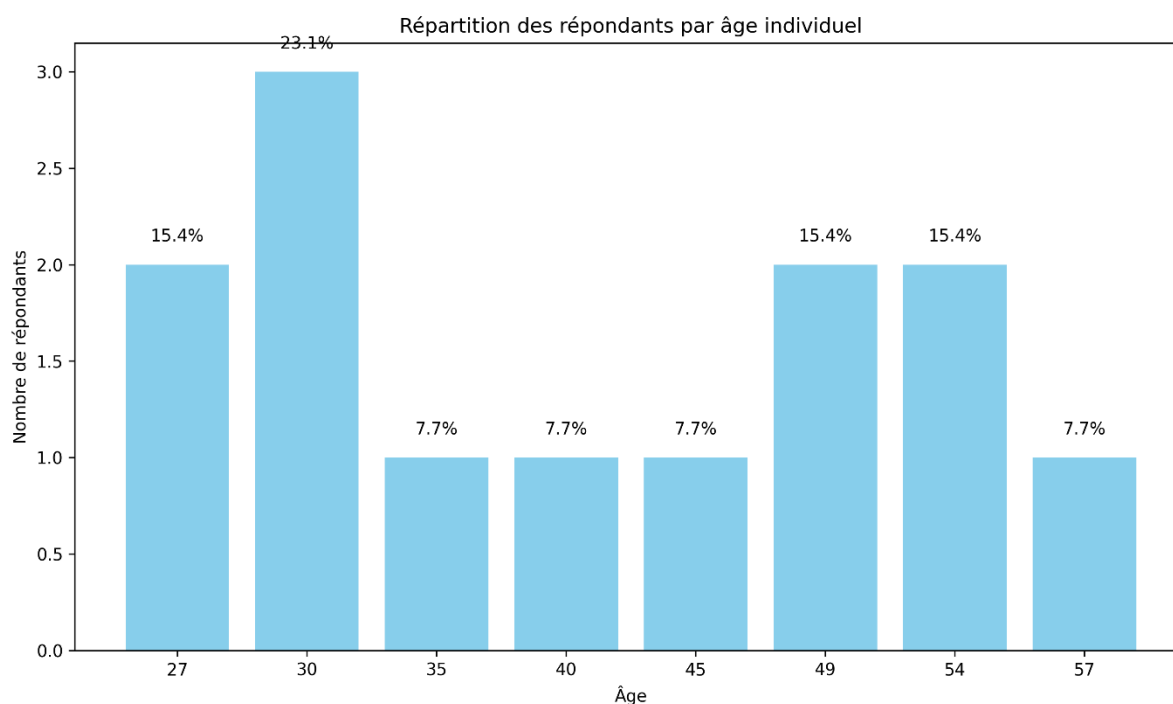
## Chapitre 5 : Résultats de l'enquête

---

Ce chapitre se consacre à l'analyse des résultats empiriques issus de l'enquête menée auprès de réfugiés ressortissants d'Afrique des Grands Lacs. A travers les récits recueillis, il s'agit d'identifier les obstacles à l'insertion professionnelle – qu'ils soient administratifs, linguistiques, ou structurels, mais aussi de mettre en lumière les ressources mobiliser pour les contourner.

### 1. Profil des répondants

L'échantillon du questionnaire est composé de 21 personnes possédant le statut de réfugié ou naturalisés belge. Les hommes représentent 57% et les femmes 43%. L'analyse de données issues du questionnaire révèle une diversité notable dans les âges des participants. Sur un total de 21 répondants, l'âge le plus fréquemment cité est 30 ans (23%), suivi des âges de 27, et la tranche de 50 à 55 ans avec un taux de 15 % chacun. Les autres tranches d'âge sont faiblement représentées (moins de 10 % chacune), traduisant une dispersion des âges sans concentration marquée autour d'un groupe générationnel spécifique. Les années d'arrivée s'étalent sur une période de 20 ans, allant des débuts des années 2000 jusqu'à 2022. Cette distribution illustre la variété des profils ayant pris part à l'enquête, ce qui peut être interprété comme un atout en matière de diversité de point de vue exprimés.



## 2. Présentation des données

### 2.1 Données quantitatives : tendances générales du questionnaire

#### a) Formation et statut professionnel

L'analyse croisée des données chiffrées révèle un décalage persistant entre les formations suivies et leur situation professionnelle effective. En effet, plus de 85% des répondants sont en emploi, mais cette insertion masque une réalité plus complexe : les postes occupés sont rarement en lien avec le domaine de formation – que ce soit leur diplôme d'origine ou une formation suivie en Belgique. De plus, les obstacles les plus cités incluent le manque de réseau, la non-reconnaissance des diplômes, ce qui engendre un ressenti de discrimination.

#### b) Efficacité des dispositifs d'accompagnement et ressources mobilisées

Deux tiers de répondants expriment une perception négative de l'accompagnement reçu de la part des dispositifs institutionnels. Les motifs fréquemment évoqués incluent le manque d'écoute individuelle, une orientation automatique vers des formations standardisées ou l'absence de suivi après la formation. L'accompagnement est perçu comme un cadre rigide et impersonnel, où les attentes des personnes migrantes ne sont pas suffisamment prises en compte. En revanche, les réseaux familiaux et communautaires ont été largement mobilisés dans la recherche d'emploi.

### *c) Perception de l'accueil et satisfaction professionnelle*

Les perceptions de l'accueil dans le monde du travail sont contrastées : certains se sentent bien intégrés, tandis que d'autres décrivent un environnement méfiant ou excluant. L'accueil semble meilleur dans des environnements où la diversité est déjà présente, soulignant l'effet de présence communautaire. Certains évoquent des satisfactions professionnelles, notamment lorsqu'ils occupent des fonctions utiles à autrui, tandis que d'autres expriment de la frustration liée au déclassement ou à la difficulté d'accès à un emploi correspondant à leur profil.

## 2.2 Données qualitatives : récits d'expériences et trajectoires

Les récits recueillis lors des entretiens semi-directifs révèlent cette dynamique sous un angle plus humain. Ils témoignent d'un ancrage dans des trajectoires professionnelles reconstruites, et un fort sentiment d'invisibilisation, malgré une volonté manifeste de s'intégrer activement. Les personnes rencontrées expriment la même frustration liée à un déphasage entre les dispositifs d'accompagnement proposés et leurs besoins réels, aux contraintes de rupture et de reconstruction de leurs trajectoires professionnelles.

### a) Parcours professionnels : ruptures et reconstructions

La majorité des personnes interrogées occupaient une profession qualifiée avant leur arrivée en Belgique. Elles travaillaient dans des domaines variés comme l'enseignement, la santé, l'administration ou l'ingénierie. Leur arrivée en Belgique a été marquée par une rupture dans leur parcours, les obligeant à occuper des emplois précaires ou à s'inscrire dans des dispositifs de formation initiale ou de remise à niveau. Certains ont pu reconstruire progressivement une trajectoire professionnelle proche de leurs compétences, souvent au prix d'efforts importants : stage non rémunérés, formations longues ou engagement bénévole. D'autres restent confinés dans des postes sous-qualifiés ou discontinus.

### b) Les obstacles rencontrés

Les entretiens ont révélé plusieurs types d'obstacles structurels, souvent imbriqués, qui conditionnent l'insertion professionnelle :

- **La non-reconnaissance des diplômes étrangers**

Il s'agit de l'obstacle le plus fréquemment cité. Plusieurs personnes rapportent avoir entamé une procédure d'équivalence, mais celle-ci s'est avérée longue (plusieurs mois), et complexe (documents à fournir difficiles à récupérer depuis son pays d'origine, critères opaques). Des diplômés en ingénierie, en droit ou en gestion se retrouvent dans des métiers subalternes ou des parcours de formation redondants.

☞ « *Mon diplôme d'ingénieur, on m'a dit qu'il valait le secondaire ici...* »

Au-delà de l'enjeu administratif, ce processus est souvent vécu comme une remise en question de la légitimité même des savoirs et compétences africaines. Pour certains, cette réalité s'apparente à une disqualification sociale masquée. Face à cette impasse, les répondants adoptent différentes stratégies. Certains abandonnent la procédure d'équivalence et acceptent des postes précaires (soins, nettoyage, social), d'autres persèverent dans la procédure, aux prix de nombreux sacrifices, mais réussissent à intégrer des parcours complémentaires. Dans plusieurs des cas, le bénévolat ou les formations courtes proposées par Actiris ou le Forem ont permis d'ouvrir des portes vers l'emploi (travailleurs sociaux, collaborateurs administratifs dans les ASBL) bien que cela ne compense pas toujours la perte symbolique et matérielle liée à la non-reconnaissance des acquis.

- **Déphasage entre dispositifs et besoins réels des réfugiés**

Plusieurs personnes interviewées relatent qu'on leur a imposé ou fortement conseillé des formations standards, sans réelle prise en compte de leur profil, compétences ou aspiration. Elles évoquent aussi une orientation mal ciblée ou superficielle du fait de l'absence d'analyse approfondie du parcours migratoire, des compétences transférables ou des contraintes personnelles (santé, famille, etc.).

- **La méconnaissance des codes professionnels belges**

Plusieurs répondants ont évoqué leur difficulté à comprendre et maîtriser les normes implicites du marché du travail en Belgique. Il ne s'agit pas seulement du niveau de diplôme, mais d'un ensemble de codes culturels, comportementaux et relationnels liés au fonctionnement du monde professionnel local. Ces codes incluent la manière de rédiger une lettre de motivation ou un CV selon les attentes de la société, les attitudes attendues en entretien d'embauche (gestion du regard, langage non verbal, mis en

valeur de soi). Ce manque d'information ou de médiation rend le premier accès à l'emploi très difficile même pour les plus qualifiés. Ces décalages culturels peuvent également produire des malentendus, voire alimenter des jugements négatifs sur les capacités ou les compétences des candidats. Ce type d'obstacle n'est pas toujours verbalisé par les répondants ; il est parfois encaissé comme un échec personnel, alors qu'il relève d'un manque de préparation adaptée au contexte belge. De fait, ces individus doivent souvent apprendre ces codes sur le tas, parfois au prix d'opportunités manquées ou de sentiments d'inadéquation.

- **Les discriminations à l'embauche**

L'expérience de la discrimination constitue un fil rouge dans plusieurs récits recueillis, même si elle est parfois évoquée à demi-mot ou entourée de prudence dans le questionnaire en ligne. Les personnes interrogées décrivent des situations d'exclusion ou de blocage dans l'accès à l'emploi, mais aussi dans les interactions professionnelles une fois en poste. Certains évoquent des formes de discrimination indirecte, liées au nom de famille, à l'accent ou à l'origine perçue. D'autres décrivent des micro-agressions répétées qui minent la confiance en soi et la persévérance.

☞ *« À l'entretien, on m'a demandé si j'étais bien sûre d'avoir fait l'université. »*

Ces discriminations sont rarement signalées ou formellement dénoncées, en raison d'une incertitude sur leur caractère intentionnel, du manque de recours, ou d'une banalisation intériorisée. Elles renforcent une dynamique d'invisibilisation, dans laquelle les personnes réfugiées doivent constamment prouver leur valeur, tout en restant exposées à des jugements implicites. Dans certains cas, cela conduit à une forme d'autocensure professionnelle, avec un recentrage vers des secteurs "perçus comme accessibles" ou communautaires.

- **Ressources mobilisées : entre réseaux de solidarité et stratégies individuelles**

Face aux nombreux obstacles rencontrés, les personnes réfugiées développent des stratégies d'adaptation, souvent discrètes, mais essentielles à leur parcours. Les réseaux relationnels jouent un rôle clé : famille, communauté, amis, connaissances associatives ou religieuses. Ces réseaux permettent d'accéder à de l'information, des opportunités ou du soutien émotionnel. Ils compensent en partie les lacunes des dispositifs institutionnels, jugés peu accessibles ou peu personnalisés. Cependant, bien que ces stratégies démontrent une forte capacité

d'adaptation, elles restent fragiles : elles reposent souvent sur des contacts informels, une chance ponctuelle ou une motivation personnelle soutenue, difficile à maintenir dans le temps.

### 2.3 Rapport à l'insertion professionnelle

Malgré les obstacles, plusieurs répondants expriment une fierté sincère liée au chemin parcouru. Pour certains, cette fierté vient du fait d'être autonome, de subvenir aux besoins de leur famille, ou d'avoir trouvé un emploi qui a du sens. La fierté peut aussi venir de petits accomplissements, qui prennent une valeur symbolique forte : avoir terminé une formation, avoir été reconnu par un collègue ou avoir surmonté un moment difficile. Ces éléments ne gommement pas les difficultés, mais ils révèlent une résistance silencieuse et une capacité à redéfinir la réussite hors des standards classiques. La fierté devient alors un levier de reconstruction identitaire et sociale, dans un contexte où la reconnaissance institutionnelle fait souvent défaut.

Le tableau ci-dessous regroupe les verbatim illustrant ces thèmes

| Thèmes                                  | Verbatim                                                                                  | Implication analytique                                                                |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Non-reconnaissance des diplômes         | « Mon diplôme d'ingénieur, on m'a dit qu'il valait le secondaire d'ici... »               | Frein majeur à l'accès à des emplois qualifiés, sentiment de disqualification sociale |
| Discrimination à l'embauche             | « Lors de l'entretien, on m'a demandé si j'étais bien sûre d'avoir fait l'université... » | Exclusion implicite, micro-agression, auto-censure professionnelle                    |
| Déphasage entre dispositifs et besoins  | « On m'a proposé une formation de cuisinier alors que je suis ingénieur... »              | Orientation vers des formations inadaptées                                            |
| Méconnaissance des codes professionnels | « Je ne savais pas que mon bénévolat comptait dans le CV... »                             | Malentendus culturels, sentiment d'inadéquation                                       |
| Stratégies d'adaptation                 | « Ils me proposent ce qu'ils ont pas ce dont j'ai besoin... »                             | Mobilisation de réseaux communautaires, résilience individuelle                       |

|                            |                                                                   |                                                   |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Fiertés et reconstructions | « Je n’ai pas encore le métier que je voulais, mais j’avance... » | Redéfinition de la réussite, levier de résilience |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|

### 3. Analyse croisée des sources

La confrontation entre les données quantitatives du questionnaire en ligne et les entretiens semi-directifs fait apparaître à la fois des points de convergence forts et des écarts significatifs entre ce que les indicateurs montrent et ce que vivent les personnes.

#### 3.1 Convergences entre les deux corpus

Les deux sources confirment la récurrence de freins structurels à l’insertion professionnelle des réfugiés tels que les discriminations à l’embauche ou le manque de réseau professionnel. Ces obstacles sont statistiquement présents et qualitativement détaillés dans les récits de vie.

Les deux corpus révèlent une faible satisfaction vis-à-vis des dispositifs d’orientation et d’intégration. Les données chiffrées montrent une majorité de répondants mal accompagnés, tandis que les récits qualitatifs dénoncent l’absence de suivi et des logiques de gestion standardisée. Les ressources mobilisées (réseaux sociaux, bénévolat, stratégies personnelles) apparaissent également dans les deux corpus, mais leur complexité et leur poids réel se dévoilent plus clairement à travers les entretiens.

La discrimination est également largement évoquée dans les deux corpus : plus d’un tiers des répondants au questionnaire disent en avoir été victimes, tandis que les récits d’entretiens décrivent les expériences concrètes (entretiens biaisés, remarques déplacées, exclusion implicite)

#### 3.2 Ecart

Les données qualitatives permettent d’éclairer des zones du corpus quantitatif, en particulier sur le plan subjectif et émotionnel. Par exemple, les entretiens ont fait libérer la parole concernant les différences culturelles dans un cadre professionnel. Ce facteur était occulté par celui du manque de réseau professionnel alors que ces deux sont fondamentalement distincts. De fait, le questionnaire ne mesure pas les affects, mais l’approche qualitative révèle des ressentis forts telles le sentiment d’effacement, la fierté du parcours ou la résilience silencieuse. Elle donne à voir la dimension humaine de l’intégration souvent négligée par les

indicateurs objectifs. De plus, les parcours apparaissent linéaires dans le questionnaire, mais les entretiens montrent des chemins sinueux ponctués de ruptures et reprises.

Ainsi, l'analyse croisée montre que les données quantitatives objectivent des tendances générales, tandis que les données qualitatives en révèlent la profondeur, les nuances et les effets humains. Cette complémentarité plaide pour une approche plus holistique de l'intégration, qui articule indicateurs de performance avec écoute et valorisation des parcours individuels.

## Conclusion

L'analyse des résultats de terrain a mis en évidence la pluralité et la complexité des parcours professionnels des réfugiés originaires de la région des Grands Lacs. Loin d'être des bénéficiaires passifs des dispositifs d'intégration, ces individus développent des stratégies variées pour accéder à l'emploi, naviguer dans les contraintes administratives et surmonter les discriminations. Certains recourent à des formations qualifiantes ou au bénévolat pour reconstruire une légitimité professionnelle, d'autres mobilisent leurs réseaux communautaires ou s'investissent dans l'autoformation. Ces stratégies témoignent d'une capacité significative, mais également les failles du système d'accompagnement.

Les principaux freins identifiés renvoient à des mécanismes structurels : non-reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger, manque de passerelle vers l'emploi, discriminations raciales et préjugés persistants dans le monde du travail. Cette réalité contraste fortement avec les ambitions affichées des politiques d'intégration. Les résultats montrent que l'insertion professionnelle ne dépend pas seulement des « efforts » fournis par les individus, mais d'un environnement institutionnel souvent inapte à reconnaître et de valoriser leurs compétences. En ce sens, l'intégration apparaît moins comme une trajectoire d'émancipation que comme un parcours d'obstacles, marqué par des injonctions paradoxales et une gestion différenciée des publics selon leur origine ou leur profil.

Ces constats interrogent les fondements mêmes des politiques d'insertion et appellent à une remise en question des logiques de conditionnalité, de standardisation et d'invisibilisation qui les sous-tendent.

## Discussions et Conclusion générale

---

Cette recherche avait pour ambition de mieux comprendre comment l'héritage colonial, les structures institutionnelles et les réalités du marché du travail belge influencent les trajectoires professionnelles des réfugiés originaires du Rwanda, du Burundi et de la RD Congo et d'identifier les stratégies qu'ils déploient pour surmonter cela.

Les résultats de cette recherche confirment que les obstacles rencontrés par les réfugiés originaires d'Afrique des Grands Lacs en Belgique s'enracinent dans une mémoire coloniale toujours active. Cette mémoire ne relève pas uniquement du passé ; elle structure les représentations sociales, les pratiques institutionnelles, les logiques d'exclusion. Les travaux mobilisés dans la littérature permettent d'en dégager au moins quatre dimensions :

### **1° Une dimension symbolique : la persistance des hiérarchies raciales et de l'ethnisation**

Sur le plan symbolique, les personnes d'origine africaine continuent d'être perçues à travers des prismes hérités de la période coloniale : infériorité culturelle, absence de compétences légitimes, altérité irréductible. Demart (2018) montre comment la figure du noir en Belgique s'est construite dans un cadre colonial, où l'Africain était réduit à une figure d'assisté ou d'exécutant. Cette image persiste aujourd'hui dans les interactions professionnelles et dans les attentes implicites du marché de l'emploi.

La racialisation des profils réfugiés s'opère dès les premières étapes du parcours d'insertion. Comme l'ont montré Gatugu et Demart et al. (2017), les micro-agressions, la défiance à l'égard des compétences, ou encore les stéréotypes sur la ponctualité, l'intelligence ou l'adaptabilité sont les héritiers directs des représentations coloniales, et la littérature qualifie cela de « violences symboliques » (Bourdieu, 1998). L'expérience rapportée dans cette recherche d'une réfugiée à qui l'on demande si elle a réellement fréquenté l'université illustre cette suspicion symbolique généralisée.

### **2° Une dimension institutionnelle : des politiques d'intégration marquées par l'assignation**

La mémoire coloniale se manifeste également dans les logiques institutionnelles d'accompagnement. Les dispositifs d'intégration, bien que présentés comme neutres et

universalistes, reproduisent parfois une vision paternaliste du migrant africain, perçu comme vulnérable, peu autonome. Bathoum (2018) et Rea (2004) soulignent que cette logique d'« intégration sous conditions » place sur les épaules des individus la charge de la preuve, tout en imposant des normes de réussite façonnées par une culture dominante eurocentrée.

Les parcours relatés dans les entretiens révèlent cette logique d'assignation : orientation vers des formations peu qualifiantes, imposition de reconversions inadaptées, standardisation des accompagnements, sans prise en compte des parcours antérieurs. Cette attitude, selon Adam & Martiniello (2013), s'inscrit dans une tradition de gestion administrative des populations africaines sans réelle reconnaissance de leur subjectivité politique et professionnelle.

### **3° Une dimension juridique : des statuts de séjour marqués par une hiérarchisation postcoloniale**

Sur le plan juridique, les travaux de Akoka (2020) et Fischer & Spire (2009) montrent que le statut de réfugié n'est pas attribué de manière égalitaire mais selon des logiques différenciées, souvent idéologiques. Les récits recueillis dans ce mémoire confirment que les réfugiés d'origine congolaise, burundaise et rwandaise doivent fréquemment justifier davantage leur légitimité, en raison d'une lecture sécuritaire des pays d'origine ou d'un soupçon latent quant à leurs motivations.

Cette hiérarchisation dans l'attribution du statut se prolonge dans les procédures de reconnaissance des diplômes. Comme le souligne Akoka (2016), le traitement administratif des compétences étrangères repose sur une idéologie implicite de supériorité occidentale : les savoirs africains sont soumis à des filtres plus rigides, et leur reconnaissance apparaît comme une faveur, non comme un droit.

### **4° Une dimension socio-économique : concentration dans des secteurs précaires**

Enfin, la mémoire coloniale se manifeste dans la distribution des réfugiés africains au sein du marché du travail. Les logiques de sous-emploi, de déclassement, voire de reconversion forcée dans des métiers subalternes ne sont pas fortuites. Elles s'inscrivent dans une continuité historique d'exploitation différenciée de la main d'œuvre africaine. Le concept d'ethnostratification (Demart et al., 2017) rend compte de cette réalité : les migrants noirs, héritiers d'une histoire coloniale, se retrouvent structurellement confinés dans les échelons inférieurs du monde du travail.

Les recours aux réseaux communautaires, analysé ici comme un levier essentiel d'insertion, traduit aussi la faiblesse de l'Etat-providence face aux héritages coloniaux. L'absence de soutien personnalisé pousse les réfugiés à activer leurs ressources propres, souvent dans des espaces invisibles du marché de l'emploi. Bosqvist et al. (2020) montrent que ces stratégies, bien qu'efficaces à court terme, peuvent également enfermer les individus dans des logiques communautaires compensatoires, faute d'une politique inclusive à la hauteur des enjeux.

Ainsi, cette recherche confirme l'analyse d'auteurs comme Sayad, Rea, Akoka ou Demart : les parcours professionnels des réfugiés africains sont traversés par des logiques historiques profondes, où le passé colonial façonne encore les rapports au droit, au travail, et à la reconnaissance. Il ne s'agit donc pas seulement d'intégrer les réfugiés, mais de désapprendre un rapport colonial à l'altérité, toujours actif dans les structures sociales et les imaginaires collectifs.

Les hypothèses de recherche ont également été confirmées :

- Les stéréotypes négatifs liés au passé colonial influencent l'insertion professionnelle des réfugiés africains noirs. Les entretiens montrent que ces stéréotypes persistent sous des formes discrètes mais actives (doutes sur les diplômes, comportements condescendants, micro-agressions). L'héritage colonial contribue à la racialisation des compétences et à une hiérarchisation implicite des candidats sur le marché de l'emploi.
- La reconnaissance limitée des diplômes obtenus à l'étranger constitue un frein majeur. La majorité des répondants évoque la lourdeur, l'opacité et l'incohérence du processus d'équivalence. Ce frein alimente des parcours de déclassement et un sentiment d'injustice structurelle.
- Les discriminations à l'embauche contribuent à la précarisation, même en cas de compétences avérées. Les données quantitatives et qualitatives convergent : plus d'un tiers des répondants signalent des discriminations, et les récits révèlent un climat professionnel parfois excluant, malgré des qualifications adéquates.
- Les dispositifs d'insertion sont déconnectés des profils et attentes des réfugiés : Les parcours proposés sont souvent standardisés, sans prise en compte des compétences acquises antérieurement. Cette inadéquation engendre frustration, inefficacité et perte de motivation.

\*\*\*\*\*

Rappelons que le premier chapitre a posé les fondements politiques et juridiques du droit d'asile en Belgique. Loin d'un dispositif neutre et égalitaire, le système d'octroi de protection apparaît comme traversé par des logiques de sélection, de hiérarchisation des profils et de conditionnalité. Il a été montré que la majorité des réfugiés des Grands Lacs bénéficient souvent d'un statut de protection subsidiaire, plus précaire et temporaire que le statut de réfugié, ce qui conditionne dès l'origine leur accès à une intégration pleine et durable.

Le deuxième chapitre a replacé ces parcours migratoires dans l'histoire longue des relations entre la Belgique et ses anciennes colonies. L'héritage colonial, les violences postcoloniales et les constructions identitaires produites durant la période coloniale continuent de façonner les représentations sociales des migrants d'origine subsaharienne en général.

Le troisième chapitre a analysé les politiques d'accueil et d'intégration mises en œuvre en Belgique. Il en ressort une gestion institutionnelle fragmentée, parfois incohérente, marquée par une logique d'activation davantage centrée sur l'adaptabilité des individus que sur la transformation du système. L'accent mis sur l'emploi comme critère principal d'intégration tend à occulter les discriminations structurelles, la non-reconnaissance des qualifications et les barrières symboliques auxquelles se heurtent les réfugiés. Ces politiques, n'étant pas neutre, reproduisent des logiques d'exclusion, en particulier à l'égard des publics perçus comme éloignés culturellement ou historiquement minorés.

Le quatrième chapitre a présenté la méthodologie de terrain, combinant approches quantitatives et qualitatives. Ce choix a permis de documenter les réalités concrètes des trajectoires professionnelles, tout en rendant visibles les subjectivités, les stratégies et les résistances souvent manquantes dans les analyses institutionnelles. L'ancrage réflexif a renforcé la validité du dispositif d'enquête, tout en soulignant les limites et les tensions de toute recherche impliquée.

Enfin, le cinquième chapitre a restitué les résultats de l'enquête. Il en ressort une pluralité de parcours, marqués par le déclassement. Les récits recueillis révèlent une tension constante entre la volonté d'insertion et l'inadéquation des dispositifs proposés. Loin de refléter un manque de volonté, les difficultés rencontrées témoignent d'un système peu sensible à la diversité des trajectoires et trop souvent centré sur des normes d'intégration implicites et excluantes.

En somme, ce travail montre que l'insertion professionnelle des réfugiés issus des Grands Lacs ne peut être pensée indépendamment des rapports de pouvoir historiques, des logiques politiques de gestion migratoire et des obstacles systémiques ancrés dans les institutions.

Comprendre ces parcours implique de déplacer le regard : de la responsabilisation individuelle à une interrogation sur les structures mêmes de l'accueil et de l'emploi. A travers ce mémoire, il ne s'agit pas simplement de « donner la parole » aux personnes réfugiées, mais de mettre en discussion, à partir de leurs expériences, les fondements politiques et symboliques des dispositifs censés les inclure. Les recommandations à venir s'inscrivent dans cette perspective critique, en proposant des pistes pour construire une intégration fondée sur la reconnaissance, la justice et la dignité.

## **Recommandations**

Dans cette perspective, il paraît pertinent de formuler certaines recommandations concrètes tant à l'attention des institutions belges qu'à destination des réfugiés eux-mêmes.

### **1. Pour les institutions**

Premièrement, les procédures de reconnaissance des diplômes devraient être considérablement simplifiées, clarifiées et accélérées. Il est impératif que ces procédures prennent en compte les difficultés spécifiques rencontrées par les réfugiés, notamment en matière d'accès aux documents justificatifs ou de contextes d'exil et de guerre. De plus, il serait pertinent de développer des dispositifs alternatifs, tels que la reconnaissance des acquis de l'expérience, permettant aux personnes de démontrer leurs compétences par des moyens autre que les diplômes formels. En France par exemple, une approche plus souple a été adoptée, notamment via le Passeport Européen des Qualifications des Réfugiés (EQPR), qui permet d'évaluer les acquis même en l'absence de documents officiels. La mise en place de passerelles vers les professions réglementées (notamment dans le secteur de la santé ou de l'enseignement) permettrait également de mieux valoriser les qualifications existantes sans imposer des reconversions complètes.

Deuxièmement, l'accompagnement à l'insertion professionnelle devrait être davantage individualisé. Pour la France encore, des données issues d'une enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants révèlent que les réfugiés ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé présentent des taux d'emploi plus élevés et une meilleure adéquation entre emploi et qualification que ceux passés uniquement par les dispositifs de droit commun (Bilong & Salin, 2022), ce qui est contraire en Belgique . Il est, de ce fait, recommandé de proposer un suivi adapté aux profils et aux parcours antérieurs des réfugiés.

Les conseillers en emploi doivent être formés aux enjeux interculturels, à la diversité des profils migratoires et aux mécanismes de discrimination systémiques. Par ailleurs, des liens plus étroits doivent être établis entre les services d'insertion, les institutions de formation, les entreprises et les associations de terrain, afin d'assurer une coordination efficace des acteurs impliqués.

Troisièmement, une lutte ferme contre les discriminations raciales et ethniques à l'embauche s'impose. Il est nécessaire de renforcer les dispositifs de contrôle, notamment à travers des tests de situation anonymes, et de prévoir des mécanismes de sanction effectifs en cas de pratiques discriminatoires. Les employeurs devraient être encouragés, à suivre des formations sur les biais implicites et la gestion de la diversité. La création de labels de bonnes pratiques certifiant que l'entreprise adopte des pratiques inclusives en matière de recrutement (telles que les procédures anonymes), de formation interne (sensibilisation au racisme culturel) ou encore d'évolution de carrière équitable, pourrait également inciter les entreprises à s'engager activement en faveur de l'inclusion des personnes réfugiées issues de l'immigration subsaharienne.

Enfin, les politiques d'intégration doivent être repensées dans une logique d'inclusion mutuelle. Plutôt que de placer la charge de l'adaptation uniquement sur les individus, il conviendrait de valoriser les apports réciproques. Une harmonisation des parcours d'intégration entre régions (Bruxelles, Wallonie, Flandre) est également nécessaire pour éviter les disparités territoriales. Les personnes réfugiées ou ayant ce background devraient être intégrées dans les processus décisionnels à travers des instances participatives, telles que des conseils consultatifs ou des dispositifs de co-construction des politiques publiques.

## 2. Pour les réfugiés

Quant aux réfugiés, il est important qu'ils prennent conscience de la valeur de leur parcours professionnels antérieurs et qu'ils apprennent à le valoriser dans leurs démarches de recherche d'emploi. Cela suppose de construire une narration professionnelle cohérente, qui intègre aussi bien les expériences formelles que les engagements informels ou bénévoles.

L'adaptation des outils de candidature aux normes du marché belge (rédaction, CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien) peut également renforcer leur position face aux recruteurs. Pour cela, il est recommandé de chercher à s'informer en fonction du projet

professionnel de chacun, de prendre l'initiative de rejoindre des initiatives de mentorat, des groupes d'entraide ou des programmes professionnels plus ouverts et diversifiés.

Il est par ailleurs fondamental d'encourager les réfugiés à signaler les discriminations dont ils pourraient être victimes et à documenter ces situations. La dénonciation de telles pratiques contribue non seulement à la défense individuelle des droits, mais aussi à la sensibilisation collective et à l'évolution des mentalités. Dans cette optique, les associations spécialisées doivent être perçues comme des partenaires et des relais d'action.

Enfin, il est souhaitable que les personnes réfugiées investissent les espaces de parole, qu'ils soient médiatiques, académiques ou citoyens, afin de déconstruire les stéréotypes qui pèsent sur elles et de faire entendre d'autres récits, porteurs de dignité, de compétences et d'avenir. Par leur engagement, elles peuvent devenir acteurs et actrices du changement social et contribuer à bâtir une société plus équitable et plus inclusive.

### Perspectives de recherches futures

Cette recherche a permis de mettre en lumière plusieurs dynamiques structurelles subjectives liées à l'insertion professionnelle des réfugiés issus d'Afrique des Grands Lacs Belgique. Toutefois, elle ouvre également la voie à de nouvelles pistes d'investigation, que des travaux futurs pourraient approfondir.

En effet, il serait pertinent de suivre, sur plusieurs années, l'évolution des trajectoires professionnelles de réfugiés installés récemment. Une telle approche permettrait d'observer les effets à long terme des dispositifs d'insertion, des politiques publiques et des stratégies individuelles. De plus, une enquête auprès des acteurs institutionnels (conseillers emploi, agents d'intégration, responsables de formation) permettrait de mieux cerner les logiques internes aux dispositifs d'insertion, leurs contraintes, et les représentations qu'ils véhiculent sur les publics réfugiés.

Enfin, une recherche centrée sur les pratiques de recrutement, les biais implicites et les initiatives inclusives dans le secteur privé permettrait de mieux comprendre les leviers et freins à l'embauche des réfugiés qualifiés.



## Bibliographie

---

- Adam, I., & Martiniello, M. (2013). Divergences et convergences des politiques d'intégration dans la Belgique multinationale. Le cas des parcours d'intégration pour les immigrés. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(2), 77-93. <https://doi.org/10.4000/remi.6404>
- Akoka, K. (s. d.). *Crise des réfugiés ou des politiques d'asile ?*
- Akoka, K. (2020). *L'asile et l'exil : Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*. La Découverte.
- Akoka, K., Chappart, P., & Clochard, O. (2019). Les trois subordinations des politiques d'asile. In Y. Scioldo-Zürcher, M.-A. Hily, & E. M. Mung (Éds.), *Étudier les migrations internationales* (p. 299-320). Presses universitaires François-Rabelais. <https://hal.science/hal-04360545>
- Andersson Joona, P., Lanninger, A. W., & Sundström, M. (2016). *Reforming the integration of refugees : The Swedish experience*. IZA Discussion Papers.
- Bahama, T. L. (2017). Conflits Armés et Fragilité De L'autorité Étatique au Nord-Kivu en République Démocratique du Congo. *European Scientific Journal*, 13(5), 457-480.
- Barnett, M. (2011). Humanitarianism, Paternalism, and the UNHCR. *Refugees in International relations*, 105-132.
- Bathoum, R. (2018). *“L'emploi des immigrés et de leurs descendants : Effets de l'intervention publique «spécifique» en France et en Belgique”*.
- Bernard, F., Bienfait, F., Chapaux, B., De Bruycker, P., Doyen, I., Francq, S., Néraudau, E., Oswald, M., Renauld, B., & Reniers, N. (s. d.). *Evue*.
- Bertaux, R. (2005). Problèmes et enjeux dans l'évolution des métiers du travail social. *KRATZ R., LHOTEL H., Régulations locales, cohérences nationales, intégration*

européenne: quelle (s) prospective (s) pour la relation formation-emploi, 217-231.

Bevelander, P., & Pendakur, R. (2014). The labour market integration of refugee and family reunion immigrants : A comparison of outcomes in Canada and Sweden. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40(5), 689-709.  
<https://doi.org/10.1080/1369183X.2013.849569>

Bhabha, J. (1996). Embodied rights: Gender persecution, state sovereignty, and refugees. *Public Culture*, 9(1), 3-32.

Bilong, S., & Salin, F. (2022). L'emploi des personnes réfugiées : Des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises. *Études de l'Institut français des relations internationales (Ifri)*.

Bourdieu, E. (1998). *Savoir faire : Contribution à une théorie dispositionnelle de l'action*.

Brell, C., Dustmann, C., & Preston, I. (2020). The labor market integration of refugee migrants in high-income countries. *Journal of Economic Perspectives*, 34(1), 94-121.

Brücker, H., Jaschke, P., & Kosyakova, Y. (2019). Integrating refugees and asylum seekers into the German economy and society : Empirical evidence and policy objectives. *Washington (DC): Migration Policy Institute*.

C.C.E., 22 décembre 2022, n° 282 473 | Université catholique de Louvain. (s. d.). Consulté 20 juin 2025, à l'adresse <https://www.uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juri/cedie/news/crine-fevrier-2023>

Charvet, C., Wynants, B., & Verhoeven, M. (s. d.). *Entre souffrance et transcendance : Analyse sociologique des trajectoires professionnelles des femmes exilées hautement qualifiées en Belgique*.

- Chrétien, J.-P. (1997). *Le défi de l'ethnisme : Rwanda et Burundi, 1990-1996*. KARTHALA Editions.
- Collett, E., & Petrovic, M. (2014). The future of immigrant integration in Europe : Mainstreaming approaches for inclusion. *Migration Policy Institute Europe*, 354.
- Crul, M., & Schneider, J. (2010). Comparative integration context theory : Participation and belonging in new diverse European cities. *Ethnic and racial studies*, 33(7), 1249-1268.
- Dahhan, R., & Rabaud, A. (2024). Ethnicité et ethnicisation. In M. Bouvet, F. Chossière, M. Duc, & E. Fisson (Éds.), *Catégoriser : Lexique de la construction sociale des différences* (p. 267-278). ENS Éditions.  
<https://doi.org/10.4000/128qj>
- Demart, S. (2018). L'impensé de la Belgique noire : Points de vue situés sur l'oblitération de l'autre. *La Revue Nouvelle*, N° 1(1), 52-57. Cairn.info.  
<https://doi.org/10.3917/rn.181.0052>
- Demart, S., & Bodeux, L. (2013). Postcolonial Stakes of Congolese (DRC) Political Space : 50 Years after Independence<sup>1</sup>. *African Diaspora*, 6(1), 72-96.  
<https://doi.org/10.1163/18725457-12341242>
- Demart, S., Schoumaker, B., Adam, I., Godin, M., Hezukuri, C., Godeau, L., & Poucineau, J. (2017). *Des citoyens aux racines africaines : Un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais*.
- Dubois, A.-C., & Saroléa, S. (s. d.). *Le droit au recours effectif des demandeurs d'asile en Belgique : Évolution chronologique et analyse*.
- Dumont, G.-F. (2020). Immigration : La question de l'intégration dans un contexte fondamentalement nouveau. *Les Analyses de Population & Avenir*, 21(3), 1-14.  
<https://doi.org/10.3917/lap.021.0001>

- Ebersold, S. (2009). « Inclusion ». *Recherche et formation*, 61, Article 61.  
<https://doi.org/10.4000/rechercheformation.522>
- Fassin, D. (2002). L'invention française de la discrimination. *Revue française de science politique*, 52(4), 403-423.
- Fischer, N., & Spire, A. (2009). L'État face aux illégalismes. *Politix*, 22(3), 7-20.
- Fofana, I. (2009). A Crisis of Belonging. *Harvard International Review*, 30(4).
- Foucault, M., & Mailänder, E. (1975). *Surveiller et punir* (Vol. 225). na.
- Gatugu, J. (s. d.). *La discrimination des Africains qualifiés sur le marché de l'emploi*.
- Geddes, A., & Scholten, P. (2016). *The politics of migration and immigration in Europe*.
- Godin, M., Nsengiyumva, J.-L., & Demart, S. (2022). *Pour une redéfinition de la notion de "retour"*. <https://doi.org/10.1163/18725465-bja10031>
- Gossiaux, A., Mescoli, E., Riviere, M., Petit Jean, M., Bousetta, H., Fallon, C., Erpicum, M., & Fonder, M. (2019). *Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie*.
- Greene, C. M., Hall, J. E., Guilbault, K. R., & Quinn, T. P. (2010). Improved viability of populations with diverse life-history portfolios. *Biology Letters*, 6(3), 382-386.
- Guba, E. G. (1987). What have we learned about naturalistic evaluation? *Evaluation practice*, 8(1), 23-43.
- Herman, B., & Rea, A. (2017). La longue et sinueuse route vers l'emploi : Les carrières d'insertion professionnelle des réfugiés sur le marché du travail en Belgique. *Revue européenne des migrations internationales*, 33(4), 109-134.  
<https://doi.org/10.4000/remi.9467>
- Hintjens, H. (2008). Rwanda and Burundi. *Nations and Nationalism: A Global Historical Overview*, 4, 1669-1682.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*.

- Human Rights Watch. (2021). *World Report 2022* | Human Rights Watch.  
<https://www.hrw.org/world-report/2022>
- Ivankova, N. V., Creswell, J. W., & Stick, S. L. (2006). Using mixed-methods sequential explanatory design : From theory to practice. *Field methods*, 18(1), 3-20.
- Jacob, P. (2018). 1. Des histoires de vie et ce qu'elles nous disent. *Hors collection*, 8-61.
- Jefremovas, V. (2000). Treacherous waters : The politics of history and the politics of genocide in Rwanda and Burundi. *Africa*, 70(2), 298-308.
- Johnson, R. B., Onwuegbuzie, A. J., & Turner, L. A. (2007). Toward a definition of mixed methods research. *Journal of mixed methods research*, 1(2), 112-133.
- Kagné, B. (1998). *Représentations de l'immigration en Belgique*.  
<https://doi.org/10.3406/quad.1998.1366>
- Kagné, B., & Martiniello, M. (2001). L'immigration subsaharienne en Belgique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1721(16), 5-49.  
<https://doi.org/10.3917/cris.1721.0005>
- Kreienbrink, A. (2017). L'intégration des migrants et des réfugiés—quelques commentaires reflétant le point de vue allemand. *Revue d'économie du développement*, 25(1), 135-141.
- Laacher, S., & Sayad, A. (1999). Chapitre XIII. Insertion, intégration, immigration : La définition des mots est toujours un enjeu dans les luttes sociales. In *Les jeunes, l'insertion, l'emploi* (p. 166-185). Presses Universitaires de France.  
<https://doi.org/10.3917/puf.charl.1999.01.0166>
- Lafleur, J.-M., Martiniello, M., & Rea, A. (2015). *Une brève histoire migratoire de la Belgique*. Armand Colin, Paris, France.  
<https://orbi.uliege.be/handle/2268/184933>

- Lahav, G. (2004). *Immigration and politics in the new Europe : Reinventing borders*. Cambridge University Press.
- Le Capitaine, J.-Y. (2013). L'inclusion n'est pas un plus d'intégration : L'exemple des jeunes sourds. *Empan*, n° 89(1), 125-131. Cairn.info.  
<https://doi.org/10.3917/empa.089.0125>
- Lemarchand, R. (2002). *Le génocide de 1972 au Burundi. Les silences de l'Histoire* (Vol. 42, Numéro 167). Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Mararo, S. B. (2005). Kivu and Ituri in the Congo War : The Roots and Nature of a Linkage. In S. Marysse & F. Reyntjens (Éds.), *The Political Economy of the Great Lakes Region in Africa : The Pitfalls of Enforced Democracy and Globalization* (p. 190-222). Palgrave Macmillan UK.  
[https://doi.org/10.1057/9780230523890\\_8](https://doi.org/10.1057/9780230523890_8)
- Martiniello, M., Rea, A., Timmerman, C., & Wets, J. (2010). Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique. *Science et Avenir*.
- Martiniello, M., & Simon, P. (2005). Les enjeux de la catégorisation.:Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires. *Revue européenne des migrations internationales*, 21(2), 1-1.  
<https://doi.org/10.4000/remi.2484>
- Mbembe, A., Mongin, O., Lempereur, N., & Schlegel, J.-L. (2006). Qu'est-ce que la pensée postcoloniale? *Esprit*, 12, 117-133.
- Mertens, D. M. (2007). Transformative paradigm : Mixed methods and social justice. *Journal of mixed methods research*, 1(3), 212-225.
- Morgan, D. L. (2007). Paradigms lost and pragmatism regained : Methodological implications of combining qualitative and quantitative methods. *Journal of mixed methods research*, 1(1), 48-76.

*Mortality in the Democratic Republic of Congo : An ongoing crisis | The IRC.* (s. d.).

Consulté 8 août 2025, à l'adresse <https://www.rescue.org/report/mortality-democratic-republic-congo-ongoing-crisis>

Noiriel, G. (1997). Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques. *Genèses*, 25-54.

Penninx, R. (2009). Decentralising integration policies. *Managing migration in cities, regions and localities. London: Policy Network.*

Pironet, D. (2018). *L'intégration des demandeurs d'asile sur le marché du travail. Etat de la situation en 2017.*

Plaisance, É. (2020). L'inclusion comme théorie pratique. *Revista Educação Especial*, 33. <https://doi.org/10.5902/1984686X55337>

Ravaud, J.-F., & Stiker, H.-J. (2000). Les modèles de l'inclusion et de l'exclusion à l'épreuve du handicap. 1re partie : Les processus sociaux fondamentaux d'exclusion et d'inclusion. *Handicap - Revue de sciences humaines et sociales*, 86, 1-18.

Rea, A. (2004). Exigences utilitaristes en Belgique. *Plein droit*, 2, 41-45.

Rea, A. (2021). *V / La sociologie de l'immigration en France et en Europe : Une lente constitution: Vol. 3e éd. (p. 57-68). La Découverte.*  
<https://www.cairn.info/sociologie-de-l-immigration--9782348059605-p-57.htm>

Réfugiés d'Ukraine : Tapis rouge pour les uns, barbelés pour les autres. (2022). *Plein droit*, 132(1), 1-2. <https://doi.org/10.3917/pld.132.0003>

*Regroupement familial : Ce qui a changé – CIRE asbl.* (s. d.). Consulté 8 août 2025, à l'adresse <https://www.cire.be/publication/regroupement-familial-ce-qui-a-change/>

Sarolea, S. (2018). *Immigrations et droits—Questions d'actualité* (1ère). Larcier.  
<https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/3481670>

- Sayad, A. (1994). *Qu'est-ce que l'intégration ?*  
<https://doi.org/10.3406/homig.1994.2341>
- Sayad, A. (1999). *Immigration et « pensée d'État »*.  
<https://doi.org/10.3406/arss.1999.3299>
- Schoumaker, B., & Schoonvaere, Q. (2014). L'immigration subsaharienne en Belgique. État des lieux et tendances récentes. *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. A la croisée des regards*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, coll. *Investigations d'Anthropologie Prospective*, 8, 65-94.
- Smith, J. K. (1983). Quantitative versus qualitative research : An attempt to clarify the issue. *Educational researcher*, 12(3), 6-13.
- Tashakkori, A., & Teddlie, C. (1998). *Mixed methodology : Combining qualitative and quantitative approaches* (Vol. 46). sage.
- Uvin, P. (1997). Prejudice, Crisis, and Genocide in Rwanda. *African Studies Review*, 40, 91-115. <https://doi.org/10.2307/525158>
- Wieviorka, M. (2008). L'intégration : Un concept en difficulté. *Cahiers internationaux de sociologie*, 2, 221-240.

Figure1 : Répartition des statuts professionnels des répondants

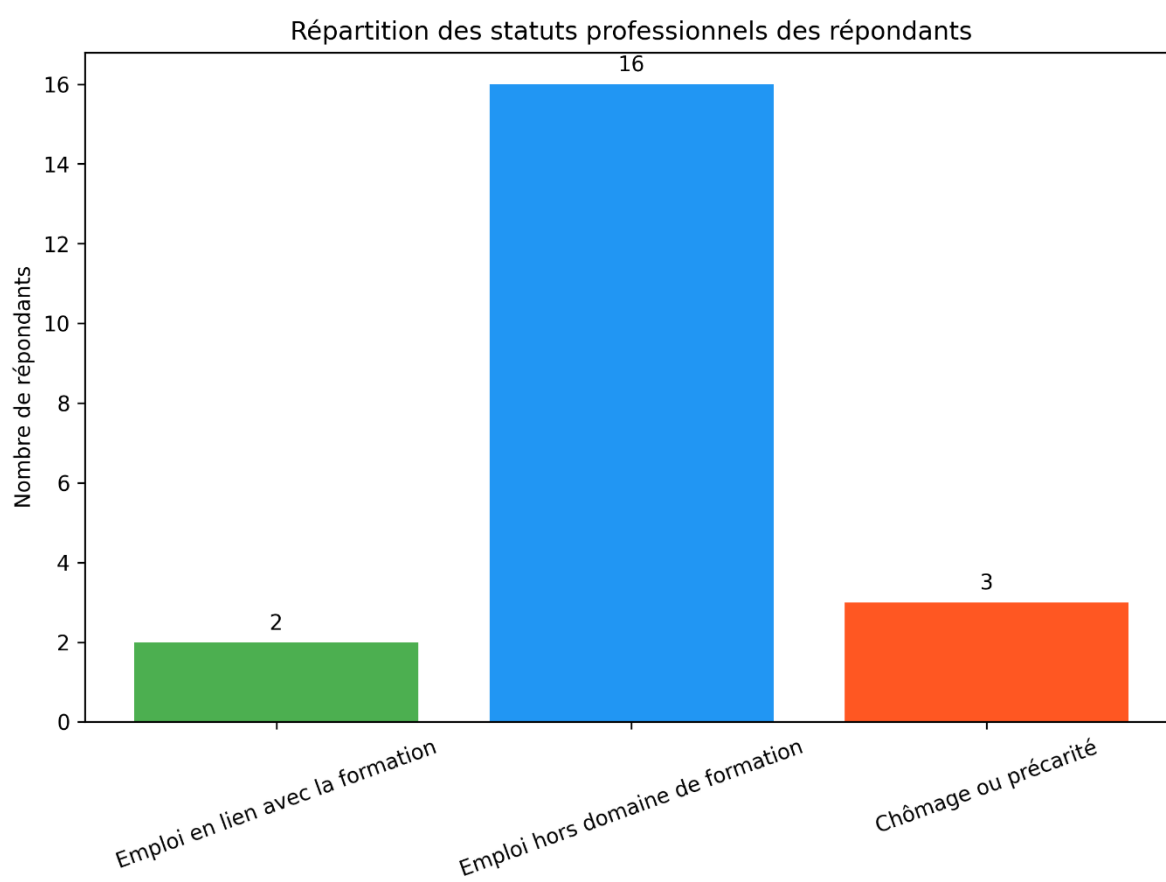


Figure 2 : Méthodologie



Figure 3 : Carte de la région d'Afrique des Grands Lacs



Source : Gifex.com

## Guide d'entretiens : thèmes et questions

### 1. Parcours migratoire et aspirations

- Pouvez-vous me raconter brièvement votre parcours jusqu'à votre arrivée en Belgique ?
- Dans quel cadre êtes-vous arrivé ? (Asile, regroupement familial, autre ?)
- Aviez-vous un projet professionnel en tête à ce moment-là ?
- À quoi rêviez-vous sur le plan professionnel en arrivant ici ?

### 2. Formation et compétences

- Quelles études ou formations avez-vous suivies dans votre pays d'origine ?

- Avez-vous eu une ou plusieurs expériences professionnelles là-bas ?
- Une fois en Belgique, avez-vous tenté de faire reconnaître vos diplômes ou compétences ?  
→ Si oui, comment cela s'est-il passé ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?
- Avez-vous eu l'opportunité de suivre une formation ici ?  
→ Était-elle utile ou adaptée à vos besoins ?

### 3. Recherche d'emploi

- Quand avez-vous commencé à chercher du travail
- Avez-vous trouvé facilement ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

### 4. Relations avec les institutions

- Avez-vous été en contact avec des institutions (CPAS, associations, agences d'insertion, Forem, etc.) ?
- Quels types de services ou d'aides vous ont été proposés ?
- Avez-vous eu l'impression d'être bien informé et accompagné dans vos démarches ?
- Y a-t-il des politiques ou programmes publics qui vous ont particulièrement aidé... ou freiné ?

### 5. Discriminations ou préjugés

- Avez-vous été confronté à des obstacles que vous estimez injustes ou liés à votre origine ?
- Comment avez-vous perçu votre accueil dans le monde du travail ?
- Avez-vous eu des expériences d'exclusion, ou traitement inégal lors d'un recrutement ou sur un lieu de travail ?
- Selon vous, le système belge (lois, institutions) protège-t-il suffisamment contre ces situations ?

### 6. Réseaux sociaux

- Avez-vous pu compter sur le soutien de votre entourage ou d'un réseau communautaire quoi que ce soit dans votre parcours migratoire ?
- Ces liens vous ont-ils aidé à accéder à un emploi, une formation, un logement, ou à vous motiver ?
- Y a-t-il eu des figures de référence (amis, anciens, accompagnateurs) qui vous ont guidé dans votre parcours ?

### 7. Bilan personnel

- Avec le recul, comment évaluez-vous votre parcours professionnel jusqu'à aujourd'hui ?
- Quelles sont vos plus grandes fiertés ? Et vos frustrations ?
- Si vous pouviez proposer une amélioration aux politiques d'intégration, laquelle serait prioritaire ?
- Quels conseils aimeriez-vous donner à une personne réfugiée de votre origine ou d'origine d'Afrique noire en général ?

**Mots clés :** Insertion professionnelle, réfugiés, Afrique des Grands Lacs, Belgique, héritage colonial, discrimination

## **Résumé**

Ce mémoire étudie l'insertion professionnelle des réfugiés originaires du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo en Belgique. A partir d'une méthodologie mixte, combinant questionnaire et entretiens, il met en évidence les obstacles majeurs : non-reconnaissance des diplômes, discriminations à l'embauche, précarité des statuts et dispositifs d'intégration peu adaptés. L'analyse replace ces difficultés dans le contexte de l'héritage colonial, qui continue d'influencer les représentations sociales et les politiques migratoires. Les résultats révèlent un décalage important entre les intentions affichées des politiques publiques et leur efficacité réelle, conduisant souvent à des parcours de déclassement. Le travail souligne que l'insertion ne se limite pas à l'accès à l'emploi, mais constitue un enjeu de justice sociale et de reconnaissance. Des recommandations sont formulées pour valoriser les compétences, et promouvoir une inclusion dépassant la seule logique économique.

# Questionnaire en ligne

**Titre du projet :** *Parcours professionnels des réfugiés issus d'Afrique des Grands Lacs en Belgique: "entre politiques publiques et expériences vécues"*

**Chercheuse :** Gloria Niyomwungere

**Institution :** Université catholique de Louvain (UCLouvain)

 **Objet:** Ce projet vise à comprendre les parcours professionnels vécus par les réfugiés d'origine subsaharienne vivant en Belgique, ainsi que les freins et leviers rencontrés dans leur intégration professionnelle. L'objectif est purement académique et les résultats seront utilisés dans le cadre d'un mémoire de master.

 **Ce que l'on vous demande:**

- Répondre à un **questionnaire anonyme** d'environ 10 minutes, **et/ou**
- Participer à un **entretien en présentiel** (environ 30 minutes), à une date convenue ensemble.

 **Confidentialité:**

- Vos réponses sont **strictement anonymes**
- Aucun nom ne sera mentionné dans les résultats ou publications
- Vous avez le droit de refuser ou d'interrompre votre participation à tout moment, sans aucune conséquence

 **Consentement :**

En cochant la case dans le formulaire en ligne, vous **acceptez volontairement** de participer à cette recherche, après avoir été informé de ses objectifs, modalités et garanties éthiques.

Pour l'une ou l'autre question, veuillez me contacter au **0493968220** ou par **mail: glorianiyomwungere8@gmail.com**

---

**\* Indique une question obligatoire**

1. J'accepte de participer à l'enquête \*

*Une seule réponse possible.*

☐ Option 1

## Formulaire de consentement éclairé

**Titre du projet :** *Parcours professionnels des réfugiés issus d'Afrique des Grands Lacs en Belgique: "entre politiques publiques et expériences vécues"*

**Chercheuse :** Gloria Niyomwungere

**Institution :** Université catholique de Louvain (UCLouvain)

**Faculté:** Communication stratégique des organisations

 **Objet:** Ce projet vise à comprendre les parcours professionnels vécus par les réfugiés d'origine subsaharienne vivant en Belgique, ainsi que les freins et leviers rencontrés dans leur intégration professionnelle. L'objectif est purement académique et les résultats seront utilisés dans le cadre d'un mémoire de master.

 **Ce que l'on vous demande:**

- Répondre à un **questionnaire anonyme** d'environ 10 minutes, **et/ou**
- Participer à un **entretien en présentiel** (environ 30 minutes), à une date convenue ensemble.

 **Confidentialité:**

- Vos réponses sont **strictement anonymes**
- Aucun nom ne sera mentionné dans les résultats ou publications
- Vous avez le droit de refuser ou d'interrompre votre participation à tout moment, sans aucune conséquence

 **Consentement :**

En cochant la case dans le formulaire en ligne, vous **acceptez volontairement** de participer à cette recherche, après avoir été informé de ses objectifs, modalités et garanties éthiques.

Pour l'une ou l'autre question, veuillez me contacter au **0493968220** ou par **mail:** glorianiyomwungere8@gmail.com

2. J'accepte de participer à l'enquête \*

*Une seule réponse possible.*

☐ Option 1

Questionnaire

## 3. 1. Sexe \*

*Une seule réponse possible.*

☐ Femme

☐ Homme

☐ Autre

## 4. 2. Age \*

---

## 5. 3. Pays d'origine \*

---

## 6. 4. Année d'arrivée en Belgique \*

---

## 7. 5. Statut actuel \*

*Une seule réponse possible.*

☐ Statut de réfugié

☐ Protection subsidiaire

☐ Autre

## 8. 6. Situation familiale \*

*Une seule réponse possible.*

☐ Célibataire

☐ En couple

☐ Avec enfants à charge

9. 7. Pouvez-vous me raconter brièvement votre parcours jusqu'à votre arrivée en Belgique? \*

---

---

---

---

---

10. 8. Dans quel cadre êtes vous arrivé.es? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Asile
- ☐ Regroupement familial
- ☐ Autre : \_\_\_\_\_

11. 9. Niveaux d'études dans le pays d'origine \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Primaire
- ☐ Universitaire
- ☐ Technique
- ☐ Professionnel

12. 10. Aviez-vous un projet professionnel en tête à ce moment là? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Oui
- ☐ Non

13. Si oui, pouvez-vous en parler brièvement? \*

---

14. 11. Avez-vous eu une ou plusieurs expériences professionnelles là-bas? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Oui
- ☐ Non

15. Si oui laquelle ou lesquelles? \*

---

---

---

---

---

16. 12. Avez-vous un diplôme reconnu en Belgique \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ En cours

17. 13. Situation professionnelle actuelle \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Employé
- ☐ Chômage
- ☐ Formation
- ☐ Informel
- ☐ Autre

18. 14. Avez-vous déjà travaillé en Belgique? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Oui
- ☐ Non

19. Si oui, quel type d'emploi? \*

---

20. 15. Quelles stratégies avez-vous utilisé pour trouver de l'emploi? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Via le Forem, Actiris, VDAB
- ☐ Agences d'insertion
- ☐ CPAS
- ☐ Associations
- ☐ Bouche à oreille
- ☐ Autre : 

---

21. 16. Dans le cas où vous auriez été accompagné.e par une des institutions ci-haut, avez-vous eu l'impression d'être bien informé.e et accompagné.e dans vos démarches? \*

---

---

---

---

---

22. 17. Avez-vous suivi une formation en Belgique? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Oui
- ☐ Non

23. Si oui, dans quel domaine? \*

---

24. 18. Parmi les obstacles suivants, lesquels avez-vous rencontré pour accéder à un emploi? (plusieurs réponses possibles) \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- ☐ Langue
- ☐ Non reconnaissance du diplôme
- ☐ Discrimination
- ☐ Manque de réseau
- ☐ Problèmes administratifs
- ☐ Autre : 

---

25. 19. Avez-vous subi une discrimination lors d'une recherche de l'emploi? \*

*Une seule réponse possible.*

- ☐ Oui
- ☐ Non

26. Si oui, pouvez-vous préciser brièvement \*

---

---

---

---

---

27. 20. Comment avez-vous perçu votre accueil dans le monde du travail? \*

---

---

---

---

---

28. 21. Votre entourage vous a t-il aidé dans la recherche d'emploi? (plusieurs réponses possibles) \*

*Plusieurs réponses possibles.*

- ☐ Famille
- ☐ Amis
- ☐ Communauté
- ☐ Accompagnateurs
- ☐ Aucun

29. 22. Y a-t-il eu des figures de référence qui vous ont guidé dans votre parcours?  
Si oui lesquels?

---

30. 23. Avec le recul, quelles sont vos plus grandes fiertés ou frustrations dans votre parcours professionnel jusqu'à aujourd'hui? \*

---

---

---

---

---

31. 24. Si vous pouviez proposer une amélioration aux politiques d'intégration, laquelle serait prioritaire? \*

---

---

---

---

---

32. 25. Quels conseils aimeriez-vous donner à une personne réfugiée de votre origine qui arrive aujourd'hui en Belgique? \*

---

---

---

---

---

---

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

